

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 31 MAI 2013 A 09 H 30
(Convocation du 21 mai 2013)

Aujourd'hui Vendredi Trente et Un Mai Deux Mil Treize à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel,
M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc,
M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie
Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude,
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-
Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-
Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-
Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,
M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël,
Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 10h35
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CAZABONNE Didier à M. DUCASSOU Dominique
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à compter de 10h35
M. GUICHARD Max à M. GALAN Jean-Claude
M. LABISTE Bernard à M. TURON Jean-Pierre
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h40
M. ROSSIGNOL Clément à M. CHAUSSET Gérard
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h10 et à compter
de 10h45
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick à compter de 11h00
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h10
M. CAZENAVE Charles à M. LOTHAIRES Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita à compter de 10h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte à compter de 11h00
M. DELAUX Stéphane à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h15
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MILLET Thierry à M. JOUBERT Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à Mme MELLIER Claude
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 11h00
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mme CURVALE et M. DUCHENE ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE DE LA PROXIMITE

Direction de la Voirie

- Arrêté n°2013/544 du 29 mars 2013 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à Formation Moto Multimarques pour organiser des cours de conduite sur le délaissé de voirie sis à Mérignac, avenue de la Somme, sous le pont de la rocade – A titre gratuit.
- Arrêté n°2013/565 du 9 avril 2013 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société ESSO, pour la station-service « ES Brienne » sise à Bordeaux, 114 quai de Paludate – 16 545 euros – chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2013/618 du 12 avril 2013 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la l'Université Bordeaux Segalen, pour la rampe d'accès pour les PMR implanté à Bordeaux, 3ter place de la Victoire – A titre gratuit.
- Arrêté n°2013/694 du 25 avril 2013 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société AS 24, pour la station-service sise à Bordeaux, avenue de Tourville – parc d'Activités Aliénor – A titre gratuit.
- Arrêté n°2013/695 du 25 avril 2013 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à A.F.S.R pour l'organisation de cours de conduite sur l'allée du Bois, à Bordeaux – A titre gratuit.
- Arrêté n°2013/0566 du 9 avril 2013 – Blanquefort – Lotissement « Domaine de Cholet » – rue Alexis Cholet – Classement.
- Arrêté n°2013/0627 du 15 avril 2013 – Saint Médard en Jalles – Lotissement « Opération Cérillan 2010 » avenue Beethoven – Classement.

POLE DYNAMIQUES URBAINES**Direction foncier**

- 2013/526 du 28/03/2013 - Arrêté d'échange parcellaire - PESSAC – 10 avenue du Haut Lévêque – Consorts MORVAN - 20 800 €
- 2013/527 du 28/03/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – 31 rue du Bout du parc – Mme COUGET - 8 587 € - 2121.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2013/528 du 28/03/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – 12 impasse Jolibois – M. BOUCETTA - 21.2112.8220.TN00.VA1A.
- 2013/529 du 28/03/2013 - Arrêté d'acquisition Tram - EYSINES – 74 avenue Picot – MM. FERNANDES - 270 000 € - 21.21150002.KD00.TW30.
- 2013/549 du 03/04/2013 – DPU - PESSAC – 26 avenue Jean Jaurès – SCI Le Plantey - 280 000 € - 21.8220.2115.TM00.HB18.
- 2013/550 du 03/04/2013 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – chemin du Puy du Luc – M. GOETHIERS.
- 2013/559 du 09/04/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 14 rue Raymond Poincaré – M. et Mme BARADAT - 48 668,62 € - 21.2112.8220.TM00.VB550.
- 2013/560 du 09/04/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – 31 rue du Bout du parc – MM. DUBOIS - 8 918,95 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2013/561 du 09/04/2013 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – 115 avenue du Général de Gaulle – M. COURBET - 1 920 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2013/562 du 09/04/2013 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – 135 avenue du Général de Gaulle – Mme BOUQUET - 60 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2013/569 du 10/04/2013 – DPU - BLANQUEFORT – lieudit Arboudeau Est – Mme CHOUQUET - 7 620 € - 21.2111.8240.UC32.HAA.
- 2013/582 du 12/04/2013 - Arrêté d'acquisition - LE HAILLAN – 41 rue de Venteille – M. et Mme PARMENTIER - 1 300 € - 21.2112.8220.TN00.VCA.
- 2013/583 du 12/04/2013 - Arrêté d'acquisition - LE HAILLAN – rue de Venteille – ASL du lotissement le Clos des Jacobins - 10 000 € - 21.2112.8220.TN00.VCA.
- 2013/584 du 12/04/2013 - Arrêté de servitude gratuite - VILLENAVE D'ORNON – rue du Professeur Demons – M. et Mme MITACHE - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/585 du 12/04/2013 - Arrêté de cession - LE HAILLAN – 3 rue de la Morandière – Commune - 70 000 € - 77.775.8240.UC32.

- 2013/622 du 16/04/2013 - Arrêté d'acquisition - BOULIAC – place du Pont de Bouliac – Commune - 1 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2013/623 du 16/04/2013 - Arrêté d'acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – 7 avenue du Chemin de la Vie – M. LACOR – Mme HELLEUX - 5 663,27 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2013/624 du 16/04/2013 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – 32 avenue Jean Cocteau – M. PONCET - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2013/625 du 16/04/2013 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – angle des rues Anatole France/Ferdinand Buisson – M. LANCON - 1 800 € - 21.2112.8220.TM00.VA1A.
- 2013/626 du 16/04/2013 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – lieudit le Perroquet – M. DURREY - 31 760 € - 21.2112.8220.TN00.VB162.
- 2013/643 du 16/04/2013 – DPU - Arrêté 2013/537 du 28/03/2012 est annulé - PESSAC – 12 avenue du Maréchal Lyautey – M. et Mme BROUTY.
- 2013/644 du 16/04/2013 – DPU - SAINT MEDARD EN JALLES – chemin du Moulinat – M. DONGEY - 31 000 € - 21.8220.2112.TC00.VA1A.
- 2013/647 du 17/04/2013 - Arrêté de mainlevée de consignation - AMBARES ET LAGRAVE – 24 rue de Rabaneau – conjoints LAPAILLERIE.
- 2013/645 du 17/04/2013 - Arrêté d'indemnisation déplacement enseignes – Tram - EYSINES – avenue de Magudas – SCI SAINT PE - 2 823,76 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2013/648 du 22/04/2013 - Arrêté de servitude - BORDEAUX – avenue de Labarde – Ville - 792,95 € - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2013/649 du 22/04/2013 - Arrêté de cession - LE BOUSCAT – rue Raymond Poincaré – Commune.
- 2013/675 du 22/04/2013 - DPU n°73 - EYSINES – 32 rue Saint Exupéry – M. et Mme BLANC.
- 2013/676 du 22/04/2013 - DPU n°72 - EYSINES – 32 rue Saint exupéry – M. et Mme BLANC.
- 2013/677 du 22/04/2013 - Arrêté 2013/307 du 26/02/2013 retiré - LE TAILLAN MEDOC – 48 rue de la Liberté – Mme de JURQUET de la SALLE.
- 2013/678 du 23/04/2013 – DPU - Arrêté de transfert de groupe scolaire - FLOIRAC – rue Erik Satie – groupe scolaire Louis – Commune.

POLE ADMINISTRATION GENERALE
Direction de la commande publique

- Liste des marchés formalisés et MAPA notifiés en mars et avril 2013.

Communication effectuée

M. le Président Vincent FELTESSE ouvre la séance en indiquant à ses collègues qu'ils ont sur table le magnifique ouvrage qui a été réalisé par Jean-Paul Vigneau aux éditions Sud-Ouest, intitulé « *Un pont s'élève dans l'histoire du franchissement Chaban-Delmas* », qui est vraiment de très belle facture.

Puis il communique un certain nombre d'informations, comme il est de coutume. Il rappelle qu'hier, ils ont inauguré le nouvel immeuble, anciennement appelé immeuble Jean Fleuret, qui regroupera 350 agents qui travaillaient dans les locaux Portes de Bordeaux et rue Lecoq. On est passé par un bail emphytéotique d'une vingtaine d'années, et il précise que l'économie qui sera réalisée sur ces vingt ans sera de l'ordre d'une vingtaine de millions d'Euro, ce qui n'est pas négligeable en période de contrainte budgétaire forte. Il souligne qu'il s'agit d'un ouvrage d'une très grande qualité environnementale, puisque il est dit à énergie positive, c'est-à-dire qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. Il pense que ce sera le premier bâtiment certifié bâtiment public à énergie positive au niveau de l'Aquitaine, et après l'avoir évoqué en Bureau, il indique qu'ils partiraient sur un nom assez chargé d'histoire pour cet immeuble, qu'ils pourraient dénommer Laure GATET, qui était une résistante qui avait fait ses études de pharmacie à Bordeaux puis une thèse sur le vin, et qui s'était engagée très tôt dans des réseaux de renseignements. Elle a été faite prisonnière à l'été 1942 et est morte à Birkenau en 1943, et il leur paraissait important que ce soit une femme et de donner aussi un signe en cette année 2013 où on célèbre le 70^{ème} anniversaire de l'installation du Conseil National de la Résistance. Il ajoute que par ailleurs, le chef de réseau de Laure GATET s'appelait Jean Fleuret, et comme l'immeuble se situe dans une rue portant ce nom, les choses, s'emboîtent parfaitement. Il souligne que ce n'est pas encore tout à fait officiel, parce qu'il faut que l'on demande l'autorisation à la famille, mais on irait plutôt dans ce sens.

Comme deuxième information, il rappelle que la semaine dernière a été signée la convention sur Ford. On attend bien le retour de Ford sur le site de Blanquefort et le retour dans quelques mois du logo, ainsi que la production de nouvelles boîtes de vitesse et les 1000 emplois préservés, mais ils savent bien qu'il faut qu'ils soient très vigilants. Il considère cependant qu'il s'agit quand même d'une belle victoire collective, et il remercie toutes celles et ceux qui y ont contribué.

Puis il annonce que certains d'entre eux se réuniront lundi prochain pour ce que l'on appelle le sommet métropolitain économique et social, qui consiste à voir comment on peut avancer concrètement sur ces 75 000 nouveaux emplois, comment on peut traiter des sujets du moment comme la question de la filière nautique ou du financement des entreprises, et il insiste sur le fait que ce sera fait dans une démarche partenariale assez large, puisqu'il y aura les syndicats patronaux, les syndicats de salariés, et les institutions comme il se doit.

Ensuite, chacun sait qu'ils ont discuté il y a quelques semaines de l'installation d'un système de voitures en libre-service dit « autolib », et qu'il y a d'abord eu des échanges entre la mairie de Bordeaux et le groupe Bolloré, puis avec la CUB, et il indique donc que le

vendredi 21 juin, ils signeront une sorte de protocole entre la mairie de Bordeaux, la CUB, les autres communes concernées, et le groupe Bolloré, ainsi que TBC, en sachant que cela ne porte que sur des autorisations d'occupation du sol. Il y aura cependant une délibération qui suivra juste après, comme il s'y était engagé, et il rappelle donc que tous les investissements sont faits par le groupe Bolloré.

Il signale enfin que ce soir, de manière plus ludique, il y a la fête du fleuve, ainsi que le match au stade de France où ils seront nombreux à soutenir les Girondins à Paris ou à Bordeaux, puisqu'il y a de grands écrans au stade Chaban.

M. BRON souhaite abonder le propos introductif de M. le Président et apporter un témoignage sur l'auteur du magnifique ouvrage qu'ils ont sur leurs pupitres. Il se plaît à souligner que Jean-Paul Vigneau, pour l'avoir observé des heures durant pendant un chantier, pour l'avoir vu encore hier sur les bords du fleuve dans le cadre du pavillon de la mairie de Bordeaux et de la fête du fleuve, est un grand professionnel et un homme qui a deux qualités : celle de la passion et celle d'être un homme qui est capable de s'enthousiasmer et de s'émerveiller. Il croit qu'à notre époque, c'est remarquable et il tenait à le souligner.

M. JUPPE voudrait simplement aussi inviter tous ses collègues sur les quais de Bordeaux pour la fête du fleuve et le départ, demain, de la Solitaire du Figaro à 15 h 15. Il rappelle que cette année, ils avaient élargi le champ d'action de la fête du fleuve à l'ensemble de l'estuaire avec la participation du SMIDDEST et de son président, M. PLISSON. Il ajoute qu'il y a d'ailleurs un stand très important du SMIDDEST et différentes installations sur les quais. Donc, si le ciel est avec eux, il pense qu'il y aura beaucoup de monde demain pour le départ du prologue qui ira de Bordeaux à Pauillac.

M. le Président Vincent FELTESSE propose que soit abordée l'ordre du jour et il invite la secrétaire de séance à leur communiquer les affaires qui sont proposées pour un regroupement.

Mme CURVALE donne lecture de la liste des affaires proposées pour être regroupées.

M. le Président Vincent FELTESSE invite les conseillers ayant des demandes de dégroupement supplémentaires ou des prises de position à formuler, à le faire.

M. BOBET indique, sur la 33 concernant le parc Denis au Bouscat, Barrière du Médoc, être très heureux que ce dossier soit relancé pour prendre en compte une demande de venelle entre la rue Schuman et l'avenue de la Libération, de manière à respecter le flux d'acheteurs et de chalands de ce secteur. Cela lui semble être une bonne chose, et c'était demandé dès l'origine du jury, par leurs représentants Bernard JUNCA et Denis QUANCARD. Il estime dommage que l'on ne l'ait pas prise en compte d'emblée, car cela leur a fait perdre un peu de temps, mais depuis, les services ont été extrêmement réactifs et leur promettent, si tout va bien, qu'ils pourront délibérer à la fin de l'année sur le choix de cette nouvelle maîtrise d'œuvre, et il s'en réjouit.

Il tient aussi à rappeler que le Conseil Municipal du Bouscat, dans sa très large majorité, avait acté le principe que les travaux du tramway à la Barrière du Médoc ne démarreraient pas avant que ce parking soit en fonctionnement. Malheureusement, ils prennent 6 mois de retard par rapport à cet engagement, mais ce dernier reste de sa part plein et entier.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne qu'il s'agit d'un dossier dont ils ont effectivement beaucoup parlé et ils vont continuer à le traiter.

M. CHAUSSET annonce que son groupe s'abstiendra sur le dossier 49. Il souhaite donner comme explication sur Bordeaux Gironde Investissement, vu les sommes en jeu, qu'alors que pour certaines associations, pour des sommes modiques, on leur demande beaucoup de justificatifs et de justifications, il leur semble que là, on ne connaît pas le retour sur investissement, et les élus Verts souhaiteraient donc, d'une manière générale sur ce type de dossier, que l'on ait plus de transparence ou plus de justifications, et que l'on sache ce qui se passe réellement. Il estime qu'en l'occurrence, là, ce n'est pas le cas.

Concernant ensuite l'affaire 50, il indique sur les marchés publics, qu'ils ont voté pour sur les études pré-opérationnelles d'aménagement, mais ils souhaiteraient que le développement durable soit beaucoup plus pris en compte sur ce type de dossier.

M. PUJOL signale que les élus du groupe majoritaire de Villenave d'Ornon voteront contre sur la délibération 52, conformément à leur position en Conseil Municipal.

M. GALAN souligne que comme d'habitude, leur groupe votera contre les délibérations de 62 à 66 qui concernent des VEFA.

M. RESPAUD précise sur la 75, concernant la révision simplifiée du PLU de la Communauté sur la reconversion de l'îlot Lentillac et de l'îlot des Remparts, être déjà intervenu à l'ouverture de la concertation, le 24 juin 2011, pour demander que les registres puissent être consultables dans les mairies de quartier sur Bordeaux. **M. JUPPE** avait précisé qu'il s'agissait de la pratique habituelle, qu'ils mettaient en général les dossiers de consultation dans les mairies de quartier, et avait lui-même dit qu'il s'agissait d'une bonne pratique, surtout que cela se fait habituellement. Or, cela ne s'est pas fait, insiste-t-il, car beaucoup découvrent maintenant le résultat de la consultation et n'ont pas pu y participer. Il n'interviendra pas sur le fond de la modification, mais il regrette que la diffusion des documents n'ait pas été faite plus largement. Il souhaite que chaque fois qu'il y a une opération sur Bordeaux, les documents soient disponibles dans toutes les mairies de quartier, voire dans les mairies de quartier mobiles.

Il le regrette et annonce que les quatre élus Socialistes Bordelais s'abstiendront sur cette délibération.

M. le Président Vincent FELTESSE prend acte de ces interventions, et ayant enregistré l'accord du Conseil sur cette proposition de regroupement, met aux voix ces dossiers.

Les affaires regroupées sont les suivantes (*le n° 34 n'ayant pas été attribué*) :

AFFAIRES REGROUPEES

M. DAVID

2013/5/ 2 Marchés publics - Fourniture de béton et de grave ciment 2013-2017 - Appel d'offres ouvert - Délibération modificative

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/5/ 3 Marchés publics - Fourniture d'émulsions de bitume - 2013/2017 - Appel d'offres ouvert - Délibération modificative

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/5/ 4 Accord-cadre de travaux de voirie- autorisation et signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/5/ 5 Marchés Publics - Réalisation des travaux de construction des voies (lot n°1) de l'opération d'aménagement du pôle intermodal Saint-Jean sur le territoire de la commune de Bordeaux - Marché n°07 157 U - Transaction - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/5/ 6 BOULIAC - Route de Latresne - Ouverture de la Concertation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/5/ 7 BASSENS - Aménagement d'une piste cyclable dans le quartier du Petit bois du Bousquet -Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Bassens pour l'aménagement des espaces publics - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/5/ 8 AMBARES - Convention relative à l'utilisation, l'entretien et la remise en état des voiries communautaires empruntées pour les transports des matériaux et produits nécessaires à la construction de la LGV SEA Tours-Bordeaux - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/5/ 9 Marchés publics - Relevé et intégration des panneaux et des arceaux 2 roues dans la base de données de la signalisation verticale permanente de police - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/5/ 10 Marché public - Avenant n°1 - Mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) - Opération Pont Jacques Chaban-Delmas - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2013/5/ 11 Mérignac - Association Transtech Aquitaine - Organisation de la manifestation l'Nov Pro le 10 octobre 2013 et programme de transfert d'innovation - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2013/5/ 12 Pôle CREAHD (Construction Ressources Environnement Aménagement et Habitat durables) - Programme d'actions 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2013/5/ 13 Technopole de l'agglomération bordelaise - Association Bordeaux Unitec - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2013/5/ 14 Partenariat Communauté urbaine de Bordeaux - Cap Sciences - Montant de la subvention annuelle 2013 et octroi d'une aide exceptionnelle au titre de l'accompagnement du plan de développement - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/5/ 15 Marchés publics - Floirac rénovation urbaine du quartier Libération - Aménagement des espaces publics - Marché n° 12/109 U - avenant n° 1 - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/5/ 16 MARCHÉS PUBLICS - Carbon-Blanc - Etude urbaine : secteur du Faisan - Appel d'offre ouvert - Autorisation de lancement de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/5/ 17 Marchés Publics- BASSENS-Secteur Jean Prévôt-Appel d'offres ouvert - Choix du prestataire pour l'étude urbaine-Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/5/ 18 ASSOCIATION U-TOPOS - Association des étudiants et diplômés de l'Institut de l'Aménagement de Tourisme et d'Urbanisme - Organisation du challenge européen inter-universitaire d'aménagement et d'urbanisme du 8 au 12 avril 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/5/ 19 Marchés publics - FLOIRAC - Secteur Chemin des Plateaux - Réalisation d'une étude urbaine et sociale - Appel d'Offres ouvert - DECISIONS - AUTORISATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/5/ 20 BEGLES - ZAC Quartier de la Mairie - Actualisation du projet d'aménagement du secteur des Sécheries - Bilan de la concertation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/5/ 21 MARCHÉS PUBLICS - LE TAILLAN-MÉDOC - Réalisation d'une étude urbaine sur le secteur de Gelès-Renouille-Hontane sur la commune du Taillan-Médoc - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/5/ 22 MARCHES PUBLICS - Prestation d'étude et de conseil - Aménager et construire en zones inondables dans la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offre ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/5/ 23 Contrats de co-développement 2012/2014 - Adaptations des contrats - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/5/ 24 Association Chahuts - Organisation du festival Chahuts du 12 au 15 juin 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/5/ 25 Ville du Haillan - Organisation de la manifestation Le Haillan Chanté du 5 au 9 juin 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/5/ 26 Ville de Saint-Aubin de Médoc - Manifestation les Noctambules le 1er juin 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/5/ 27 Ville de Bègles - Fête de la morue du 7 au 9 juin 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/5/ 28 EPCC Le Carré - Les Colonnes - Organisation du festival Echappée belle du 4 au 15 juin 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/5/ 29 Ville d'Artigues - près - Bordeaux - Organisation de la manifestation Art et Paysage du 14 juin au 8 septembre 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/5/ 30 Ville de Parempuyre - Au Fil des Arts du 22 au 30 juin 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2013/5/ 31 Marchés Publics - Travaux d'aménagement de terrains exploités par la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets - Appel d'offres ouvert - Lancement et autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2013/5/ 32 Association CREPAQ à Bordeaux - Demande de subvention pour une action spécifique - Convention de partenariat entre le CREPAQ et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2013/5/ 33 Marchés Publics - Réseau de tramway 2016 - Création de la ligne D - Construction d'un parc de stationnement en ouvrage hors voirie au Bouscat - (parc Denis) - Concours restreint - Marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation - Désignation du jury - Décision

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignation effectuée**

M. DUCHENE

2013/5/ 35 Opérations Politique de la Ville de Bordeaux - Mesures d'accompagnement - Confirmation de décision de faire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2013/5/ 36 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Lancement d'un marché d'AMO coordination générale des opérations - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2013/5/ 37 Réseau communautaire de transports en commun à la mise en service de la 3ème phase du tramway, des services partiels et du tram train du Médoc - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2013/5/ 38 Convention de financement apporté par la Cub à l'opération d'extension provisoire du Ponton d'Honneur menée par la Ville de Bordeaux. - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/5/ 39 Bilan de la délégation des aides à la pierre 2012 - Information

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/5/ 41 PLH - Conditionnalités et modalités d'octroi des aides propres de la Communauté urbaine de Bordeaux concernant les aides aux travaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/5/ 42 LORMONT - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Rénovation Urbaine (OPAH RU) - Opération de Restauration Immobilière 2013/2017 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/5/ 43 Gestion des Aires de Grands Passages - Financement de la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des Gens du Voyage - Année 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/5/ 44 PLH - PACT Habitat et Développement de la Gironde - Participation de la CUB pour 2013 - Décision-Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/5/ 45 Commune de Floirac - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de l'acquisition amélioration d'un logement individuel situé 1 rue Paul Claudel - Année 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/5/ 46 Commune de Floirac - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de l'acquisition amélioration d'un logement individuel situé 43 rue Jean Jaurès Année 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/5/ 47 Commune de Floirac - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de l'acquisition amélioration d'un logement individuel situé 51 rue de la Paix Année 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/5/ 48 Bordeaux - Union Nationale du Sport Scolaire de la Gironde (U.N.S.S.) - Organisation du 23ème championnat du Monde I.S.F (International School Fédération) du 14 au 22 avril 2013 - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/5/ 49 EESSAT - Bordeaux Gironde Investissement - Programme d'action 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

M. FLORIAN

2013/5/ 50 Marchés publics - études pré-opérationnelles d'aménagement de secteurs à vocation économique - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/5/ 51 EESSAT - Syndicat de la Librairie française - Subvention de la CUB - Convention - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/5/ 52 Société d'Économie Mixte GIRONDE DEVELOPPEMENT - Augmentation du capital social et liquidation amiable de la Société - Modification des Statuts - Autorisation -

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

MM. PUJOL, FLORIAN, POIGNONEC et GUICHEBAROU votent contre

M. FREYGEFOND

2013/5/ 53 Garanties d'emprunt - Nouveau dispositif de garanties des prêts accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/5/ 54 Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Compactage de 48 emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification des caractéristiques financières - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/5/ 55 AMBES - Société Anonyme d'HLM CILIOPEE HABITAT - Charge foncière et acquisition en vente "achevée" de 2 logements collectifs locatifs, Domaine de Beauregard, bâtiments L et K, 2 et 4, avenue du 10 mai 1981 - Emprunts principaux de 53.015 € et 116.899 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/5/ 56 AMBES - Société Anonyme d'HLM CILIOPEE HABITAT - Charge foncière et acquisition en vente "achevée" de 8 logements collectifs locatifs, Domaine de Beauregard, bâtiments L et K, 2 et 4, avenue du 10 mai 1981 - Emprunts principaux de 219.259 € et 484.397 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/5/ 57 BEGLES - Société Anonyme d'HLM ICF ATLANTIQUE - Travaux de réhabilitation de 196 logements collectifs locatifs de la résidence "Mussonville" située chemin de Mussonville - Emprunt principal de 5.940.697 €, de type Réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/5/ 58 BEGLES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 53 logements collectifs en location-accession, Terre Sud, rue Louis Denis Mallet, résidence "Le Ponant" - Emprunt principal de 6.371.616 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/5/ 59 BORDEAUX - Fondation du Protestantisme - Extension de la Résidence Sociale Jacques Ellul, 3, rue Jean Descas - Emprunt principal de 20.000 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie à hauteur de 50 %, soit 10.000 € - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/5/ 60 SAINT-MEDARD EN JALLES - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 11 logements individuels locatifs, allée des Gravettes - Emprunts principaux de 448.622 € et 830.327 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/5/ 61 SAINT-MEDARD EN JALLES - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 3 logements individuels locatifs, allée des Gravettes - Emprunts principaux de 109.493 € et 197.446 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/5/ 62 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Charge foncière et acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs, quartier du Lac, résidence "Ginko Lago", Ilot B2.2 - Emprunts principaux de 510.806 € et 988.834 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2013/5/ 63 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Charge foncière et acquisition en VEFA d'un logement collectif locatif, quartier du Lac, résidence "Ginko Lago", Ilot B2.2 - Emprunts principaux de 56.900 € et 117.769 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2013/5/ 64 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM COLIGNY - Charge foncière et acquisition en VEFA de 6 logements collectifs locatifs, quartier du Lac, résidence "Ginko Lago", Ilot B2.2 - Emprunts principaux de 208.970 € et 506.822 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2013/5/ 65 PESSAC - Société Anonyme d'HLM VILOGIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 7 logements collectifs locatifs, résidence "Novaé", 197-199, avenue Pasteur - Emprunts principaux de 199.776 € et 328.053 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2013/5/ 66 PESSAC - Société Anonyme d'HLM VILOGIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 23 logements collectifs locatifs, résidence "Novaé", 197-199, avenue Pasteur - Emprunts principaux de 913.893 € et 1.602.240 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. GAUTE

2013/5/ 67 Marchés publics - Contrats d'assurances - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAUTE

2013/5/ 68 Marchés publics - Bordeaux - Pont Chaban-Delmas - Souscription d'une police d'assurance "Bris de machines" - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/5/ 69 Mise à disposition au profit de notre Etablissement d'un agent de l'A'URBA - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/5/ 70 Poste de directeur de la direction des grands travaux et des investissements de déplacements au pôle mobilité - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/5/ 71 DRHDS - Filière culturelle - Installation du régime indemnitaire de grade des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques - Catégorie B - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GELLE

2013/5/ 72 Aménagement numérique - Déploiement de la fibre optique pour tous sur la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/5/ 73 Marchés publics - Travaux de restructuration de l'hôtel de communauté - Marché N° 08349U - Lot gros oeuvre - Avenant N° 3 - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/5/ 74 Commande artistique 3ème phase tramway - Etudes artistiques - Sites de Bruges et Blanquefort - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2013/5/ 75 Révision simplifiée du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux - Bordeaux - opération de reconversion de l'îlot Lentillac et de l'îlot des Remparts - bilan de la concertation - constatation - approbation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Les élus socialistes bordelais
s'abstiennent**

M. LABARDIN

2013/5/ 76 Révision simplifiée du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux - Gradignan - opération d'habitat en centre ville - bilan de la concertation - constatation - approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2013/5/ 77 Association Musiques de Nuit Diffusion - Manifestation "Rendez-vous sous les abeilles" - Subvention 2013 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2013/5/ 78 Le Haillan - Aménagement du site du Moulinat - Rénovation de la toiture du moulin du Moulinat - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2013/5/ 79 Association Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes "ORE Poitou-Charentes" - Réseau Biodiversité en Gironde - Subvention de fonctionnement 2013 - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LIRE

2013/5/ 80 Communauté urbaine de Bordeaux - Ville de Bordeaux - Implantation d'un pigeonnier contraceptif urbain, de coffres couronnes contenant des bouées de sauvetage, et d'une statue en hommage à Monsieur Jacques Chaban Delmas - Autorisations d'occupation temporaire - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PIERRE

2013/5/ 81 SMIDDEST - PAPI et SAGE Estuaire - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Actions 2013 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2013/5/ 82 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de vélos pliants - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANCOIS

2013/5/ 83 Pôle de compétitivité mondial Cap Digital - Festival Futur en Seine 2013 - Mise en avant de la filière numérique métropolitaine et aquitaine - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANCOIS

2013/5/ 84 Association AEC - Programme d'actions 2013 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANCOIS

2013/5/ 85 Services et démocratie numérique - Cap Sciences - Projet "INMEDIATS"

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/5/ 86 VILLENAVE D'ORNON - 108 avenue Mirieu de Labarre - AV 103 - AV 194 - Monsieur Cazalet Denis - Acquisition partielle - requalification de l'avenue Mirieu de Labarre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/5/ 87 Avenant n°4 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville des Hauts de Garonne 2013/2014- Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/5/ 88 Association Espace 33 : Demande de représentation au sein de la CCSPL

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/5/ 89 Territoire communautaire - Modalités complémentaires d'application de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) - Adoption - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/5/ 90 Service Public de l'assainissement - Adoption des nouveaux statuts du Guâ - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/5/ 91 Gestion intégrée de la ressource en eau - Désignation des représentants communautaires au sein du Syndicat Mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG)- Adoption -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignation effectuée

M. MAURRAS

2013/5/ 92 EESSAT - Association de préfiguration "Loc'Halle Bio" - Adhésion de la Communauté Urbaine - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2013/5/ 93 EESSAT - Association Loc'Halle Bio - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2013/5/ 94 EESSAT - La PLACE - Association de préfiguration d'une plateforme pour le commerce équitable en Aquitaine - Subvention de la CUB - Convention - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE**2013/5/ 96 Modification de la Commission permanente de Délégation de Service Public****ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ****AFFAIRES DEGROUPEES****M. FELTESSE****2013/5/ 1 Répartition des sièges au Conseil de la Communauté urbaine - Représentation de la commune de Martignas sur Jalle**

M. le Président Vincent FELTESSE tient d'abord, concernant l'intégration de Martignas sur Jalle dans le périmètre de la Communauté Urbaine de Bordeaux, à saluer leur collègue Michel VERNEJOU, présent en haut dans les bancs du public, et qui sera parmi eux dans quelques semaines.

Ils ont déjà eu cette discussion en Bureau à différentes occasions, il y a eu des délibérations prises en Conseil Municipal et ils s'appêtent donc à accueillir une nouvelle commune dans la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il indique qu'il s'est permis de leur faire distribuer un petit document daté du 2 novembre 1967, puisque c'est la première fois depuis la création de la Communauté Urbaine de Bordeaux, qu'ils accueillent une nouvelle commune, ce qui représente un événement presque historique pour eux. D'autres communautés urbaines accueillent beaucoup plus largement, et il pense à Toulouse qui, en quelques années, est passé d'intercommunalité à Communauté Urbaine et a accueilli 15 communes, et il relève qu'ils sont plus modérés ici. Il trouve ce document de novembre 1967 assez savoureux et plein d'émotions. C'est un courrier du Préfet de l'époque, Gabriel Delaunay, qui rappelle la répartition des sièges, et il fait observer qu'il y avait 69 Conseillers Communautaires, et une seule femme, Simone NOAILLES. On voit que les choses avancent, et puisqu'ils sont en plein débat parlementaire sur la métropole, et il invite à regarder des prises de position, déjà à l'époque, de différentes communes sur la constitution de la Communauté urbaine puisque, sur la question de la répartition des sièges, les communes de Bègles, Bouliac, Lormont, Pessac, Villenave d'Ornon avaient voté contre, les communes du Taillan et de Talence ne s'étaient pas prononcées, et les autres avaient voté pour. A l'époque, Bordeaux avait 36 sièges, Mérignac 4, Talence 3, Pessac 2, et l'ensemble des autres communes 1 siège. Il constate qu'en une cinquantaine d'années, la Communauté urbaine a bien progressé et évolué.

Pour revenir sur la délibération elle-même, il indique qu'il leur est proposé d'accueillir la commune de Martignas sur Jalle à compter du 1^{er} juillet 2013, et de faire passer le Conseil de Communauté de 120 à 121 membres, la représentation des 27 autres communes ne changeant pas et donc, pour leur dernier Conseil avant les vacances de juillet, ils seront 121. Il pense que la commune de Martignas sera représentée par son maire.

M. JUPPE voudrait au nom du groupe Communauté d'Avenir, souhaiter la bienvenue à la Commune de Martignas et à son maire. Ils se réjouissent de leur entrée dans la Communauté. Il souligne que le travail qui a abouti, sous la conduite du précédent Préfet,

au schéma de coopération intercommunale, a fait l'objet d'un accord consensuel, quasiment unanime, et c'est dans ce contexte que la Communauté Urbaine s'enrichit d'une nouvelle commune.

M. HURMIC précise qu'en ce qui concerne le groupe Europe Écologie Les Verts, ils ne peuvent que saluer cette décision historique d'intégration d'une nouvelle et 28^{ème} commune au sein de la Communauté urbaine, et ils se félicitent naturellement avec toute cette assemblée, de cette nouvelle arrivée. Cependant, ils considèrent qu'ils ne peuvent pas passer sous silence le contexte dans lequel ils accueillent cette nouvelle commune, qui est celui de la loi actuellement en discussion au Sénat sur les futures métropoles. C'est tout le cœur de leur futur statut et ils déplorent à cet égard la frilosité du législateur qui, à leur sens, a considérablement « détricoté » et modifié un texte gouvernemental, dont il avait pu déjà ici dire à plusieurs reprises au nom de leur groupe, ô combien ils critiquaient son caractère tout à fait timoré, notamment sur le plan de la démocratie locale.

Il pense être un certain nombre dans cette assemblée à partager le fait qu'ils passent à côté de quelque chose d'important, et qu'à partir du moment où il y a une reconnaissance politique de la métropole, il aurait fallu qu'il y ait également une reconnaissance du fonctionnement démocratique nécessaire de cette métropole. Il demande comment on peut continuer à admettre qu'une collectivité qui gère des budgets aussi considérables, c'est-à-dire trois fois celui de la Ville de Bordeaux, continue à être administrée et « gouvernée » par des élus au second degré. Cela leur paraît extrêmement critiquable. Il a lu ce matin leur collègue Alain ANZIANI dire que la vraie question était celle de la clarification des compétences. Il a envie de lui dire certes, mais c'est aussi tout simplement la clarification tout court et la clarification démocratique qu'ils doivent à leurs concitoyens. Il a noté quand même combien les sénateurs qui sont, dit-on, les représentants des territoires, sont d'une frilosité inouïe en ce qui concerne le principe même de création des métropoles, puisque, contrairement au texte initial, les métropoles deviennent désormais facultatives et il faudra une initiative volontaire des communes concernées pour qu'elles voient le jour. Il ajoute qu'il faudra, à écouter le Sénat ou en tout cas les amendements proposés par le Sénat, un accord de la moitié des communes représentant les 2/3 de la population pour devenir une métropole, c'est à dire que la métropole allait dans le sens de l'histoire, et le législateur accompagnait jusqu'à présent ce mouvement, mais que désormais, en raison des réticences et des frilosités du Sénat, cela va devenir quelque chose de totalement facultatif. De même en ce qui concerne les transferts de compétences vers les métropoles, où ils considèrent là aussi que trop de transferts de compétences deviennent, de par le fait des modifications apportées par la Commission des lois du Sénat, totalement facultatives, et ils déplorent cela.

Il souhaite dire également un mot sur les exigences initiales en termes de parité des exécutifs des métropoles et des Communautés urbaines, où ils savent, là aussi, qu'au niveau de la Commission des Lois du Sénat, une entreprise a été menée pour essayer de limiter cette obligation de parité.

Il lui paraissait indispensable de dire un mot sur l'actualité et de regretter d'une part un texte qu'ils ont déjà qualifié de timoré, mais qui devient, au fil des discussions parlementaires et notamment au Sénat, totalement « détricoté », principalement sur le terrain de la démocratie nécessaire, et sur celui des transferts obligatoires de compétences qu'ils sont légitimement en droit d'attendre au profit de la future métropole.

M. ANZIANI a bien entendu et se propose de faire une intervention en deux parties, dont la première pour répondre à ce qui vient d'être dit. Il incite à se garder d'avoir des phrases trop définitives sur un texte dont la discussion a commencé hier pour durer 10 jours, et qui va être profondément amendé pendant ces 10 jours, mais à se méfier aussi de ne pas faire trop de raccourcis. L'intérêt de ce texte est la diversité, et il indique qu'il y aura une métropole à Paris qui sera différente de celle de Lyon dont il fait remarquer qu'elle est particulièrement innovante, puisqu'elle va vers la fusion entre la Communauté Urbaine et la partie du département sur la Communauté urbaine. Il fait observer que ce sera donc une nouvelle collectivité territoriale qui va naître. Il invite **Pierre HURMIC** à franchement constater qu'il y a une innovation, car celle-ci est très forte. Il ajoute que la métropole de Lyon sera différente de celle de Marseille, et que les métropoles de Paris, de Lyon et de Marseille qui sont créées par la loi, seront différentes des métropoles de droit commun et en particulier de celle qui pourrait naître ici à Bordeaux.

Il reconnaît qu'ils ont souhaité que celle qui pourrait naître à Bordeaux ne se fasse pas automatiquement, avec simplement une condition démographique, mais qu'elle soit soumise, comme c'est la loi aujourd'hui de toute l'intercommunalité, à une volonté des communes qui veulent la créer. Il estime que c'est une nécessité pour une raison simple qui est que créer une métropole est une chose, qu'elle fonctionne en est une autre. Une fois qu'on aura créé la métropole, si on veut des transferts d'équipements d'intérêt métropolitain des communes vers la métropole, il vaudrait mieux à son avis, qu'ils soient auparavant d'accord sur un projet métropolitain et il sait que **M. le Président** de la Communauté Urbaine travaille à la création de ce projet.

Il ne sait d'ailleurs pas s'il y aura une majorité sur le texte qui va sortir de là, parce que les Verts ne voteront pas ce texte, et on en resterait à ce moment-là purement et simplement à la situation actuelle des Communautés urbaines et il ne voit pas le progrès. Mais dans le texte qui va naître, il souligne qu'il y aura une clarification des compétences, une nouvelle gouvernance, et peut-être l'assurance qu'en 2020, ils pourraient aller vers un suffrage universel direct et davantage de démocratie, mais il leur rappelle que la démocratie est aussi dans notre pays, de ne pas forcément tirer un trait sur le personnage politique qui est le plus reconnu de tous leurs citoyens, qui est le Maire. C'est quand même un paradoxe à son sens, de dire « démocratie, démocratie, démocratie », et de s'asseoir sur cette évidence que le Maire est reconnu comme le personnage politique le plus incontesté et que la mairie est quand même l'endroit où les gens vont lorsqu'ils ont des soucis. Il est favorable à une intercommunalité, mais il pense que c'est un projet qui ne doit pas se faire contre les élus, mais avec eux.

La deuxième partie de son propos, et finalement la plus importante estime-t-il, est qu'il demande d'applaudir l'arrivée de Martignas, et ils montrent que dans le cadre même de la réglementation, ils peuvent élargir aujourd'hui le périmètre de leur Communautés urbaine. C'est un événement historique et personnellement, il applaudit l'arrivée de la commune de Martignas dans leur Communauté urbaine.

(Applaudissements)

M. Alain CAZABONNE indique qu'une fois n'est pas coutume, mais après l'intervention d'**Alain ANZIANI**, il n'a pas grand-chose à ajouter. Il partage totalement la vision qui est la sienne par rapport à la présence des villes et l'importance des Maires dans la société.

Quant au reste, quand on a uniquement comme argumentation principale de dire que c'est le sens de l'histoire, ce n'est pas un élément suffisant pour lui, car on peut donner le sens de l'histoire à pas mal d'orientations. Il estime que la démocratie doit s'exercer au niveau local également, puisque c'est la démocratie que d'élire des Maires, c'est la démocratie que d'élire des Conseils Municipaux et ils ont aussi une liberté de décision, de choix, d'organisation de la vie locale.

Il se déclare tout à fait dans cet esprit-là, bien que le texte soit un peu compliqué, mais sur la philosophie, il est mille fois d'accord avec ce qui vient d'être dit.

M. GALAN voudrait lui aussi se joindre aux propos de **M. ANZIANI** parce qu'ils sont opposés, par contre, aux idées qu'a exposées **M. HURMIC**. Il leur semble qu'au travers du texte qui a été examiné, est posé le rôle de la commune comme entité de décision, et ils sont pour que la commune reste ce lieu décisionnel et de démocratie de proximité.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite apporter quelques mots de précision et de mise en perspectives, et d'une part, tout comme l'a fait **M. ANZIANI**, saluer cette délibération et saluer l'arrivée et l'intégration de Martignas-sur-Jalle. Il tient à remercier les services de la Communauté urbaine et de Martignas qui ont beaucoup travaillé ensemble et qui vont continuer à avoir beaucoup de travail commun, car, puisque ils accueillent une nouvelle commune, il y aura le problème du réseau TBC, de l'eau, de l'assainissement, de la voirie, des dotations financières. Ils ont les grosses estimations, mais il y a énormément de travail et il voulait vraiment remercier la mobilisation des services, et remercier les élus qui ont suivi ce dossier.

Sur la question de la métropole, il tient d'abord à rappeler qu'en 2014, le mode de scrutin de cette assemblée va changer conformément à la loi qui est passée il y a quelques mois au Sénat et à l'Assemblée, qui a surtout focalisé l'attention sur le redécoupage cantonal, mais dans laquelle il y a aussi des dispositions sur l'intercommunalité. Le Conseil Constitutionnel a validé la loi qui a été promulguée, et sur les bulletins de vote de mars 2014, il précise qu'il y aura deux listes, celle des Conseillers Municipaux et celle des Conseillers Communautaires, avec un mécanisme permettant plus de clarté, mais avec un certain nombre de subtilités et il invite donc les uns et les autres à regarder concrètement ce que cela donne ensuite au niveau des Conseillers Communautaires. En tout cas, il fait observer que ce qui est sûr, c'est que le soir du second tour, ils connaîtront la composition de l'assemblée communautaire et qu'il n'y aura plus le délai de quelques jours ou de quelques semaines pour cela.

Il pense qu'ils connaissent sa position, à savoir que l'on pouvait aller plus loin et que l'on avait trouvé ici, à la Communauté Urbaine, notamment dans les propositions du Conseil du Développement Durable, des scrutins permettant le respect de la place des communes, mais permettant aussi un peu plus de suffrage direct, parce qu'on voit bien que l'on est sur un entre deux. La position majoritaire des élus municipaux, des Maires, est plutôt hostile, mais en même temps, il souligne que quand on fait des enquêtes d'opinion, (sachant que les sondages peuvent bouger), la position de la population est plutôt favorable au scrutin direct pour les présidents de communautés urbaines. Peut-être que les gens ne comprennent pas bien, mais il pense que l'on est quand même sur une situation un peu particulière.

Concernant le texte sur les métropoles et pour rentrer un peu dans la technique parlementaire, il indique que c'est un texte sur lequel il n'y a pas d'urgence et qui va faire l'objet de lectures entre celles au Sénat et celles à l'Assemblée Nationale, et il estime qu'un certain nombre de choses peuvent et vont évoluer. Il signale que le Sénat a fait bouger des dispositions assez fondamentales sur le volontarisme ou non, pour passer au statut de métropole tandis que d'autres choses sont restées, et il faudra qu'ils soient attentifs à l'évolution. La seule chose que l'on peut dire à son avis, avec le recul sur l'histoire territoriale dans notre pays, c'est que là où il y a eu de vraies accélérations de l'intercommunalité, c'est soit quand il y a eu des décrets de création des communautés urbaines en 1966, ce qui est quand même extrêmement lointain et il n'y avait pas la décentralisation, soit des incitations financières assez fortes, et on voit bien l'impact qu'ont eu les lois Chevènement et autres parce qu'il y avait aussi un calcul sur la dotation globale de fonctionnement. Il considère que s'il n'y a pas l'un ou l'autre, le risque est que les choses ne progressent pas forcément, et on voit bien que dans la loi de décembre 2010 sur les métropoles, portée par l'ancien gouvernement, hormis Nice, personne n'a jugé utile ou possible de passer au statut de métropole. Indépendamment de la loi sur les métropoles ou pas, il pense que la réalité et les contraintes budgétaires font qu'il y a besoin de continuer à ouvrir un certain nombre de dossiers. Il rappelle qu'ils ont commencé à évoquer le dossier de la propreté, qu'il peut y avoir des dossiers de grands équipements, mais il estime qu'il ne faut pas qu'ils se focalisent uniquement sur la loi qui a besoin de continuer à être mobile, tout en étant extrêmement respectueuse des communes et du Conseil de Communauté urbaine.

Puis il met aux voix cette délibération très importante pour cette assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/5/ 40 Programmation 2013 - 2015 du logement locatif conventionné dans le cadre de la délégation des aides à la pierre Décision

Mme FAYET présente le rapport et précise que dans la délibération, il est inscrit en page 7 que l'aide de l'État au PLAI hors PNRQAD s'établit à 4 854€ contre 10 000€ en 2012. Elle indique que la Communauté a estimé que c'était notoirement insuffisant et que l'on risquait de ne pas consommer l'enveloppe, ce qui serait paradoxal, et donc cette semaine, le Préfet leur a confirmé qu'ils pouvaient financer les PLAI à 6 500€ par PLAI, ce qui est inférieur à 2012, mais acceptable, avec le danger, si ces 1 200 logements programmés par l'État ne sont pas faits, que l'on renvoie l'argent. Elle espère que ce ne sera pas le cas, et que l'on pourra faire des ajustements en fin d'année. Pour les aides de la Communauté Urbaine, elle souligne que l'enveloppe de l'État reste quasiment constante par rapport à 2012, augmentant de 2 à 3%, mais avec le dispositif des gels budgétaires et même des « surgels », cela fait quasiment une enveloppe constante. Elle fait donc observer que ce sont plus d'objectifs avec une enveloppe quasi constante, et c'est tout à fait logiquement un petit peu moins d'argent par logement.

Quant aux aides de la Communauté Urbaine, elle précise qu'elles restent très fortes, et qu'on ne baisse pas, ce qui est un point d'appui pour les bailleurs qui sont rassurés de voir que la CUB maintient ses engagements financiers sachant qu'on est à plus de 23 M€. Elle ajoute également que dans la délibération, il est écrit qu'ils auront une aide forfaitaire

PLUS/PLAI à 8 000 €, et après une négociation avec les bailleurs, ils ont établi un financement moyen à 9 600 € par logement PLUS ou PLAI. Elle rappelle que l'année dernière, on donnait 12 000 € pour les PLUS parce que l'État ne finançait plus les PLUS, et 5 000 par PLAI, parce qu'il y avait l'État et le Conseil Général qui intervenaient fortement. Cette année, ils ont pensé, et les bailleurs l'ont accepté, qu'une moyenne pour renforcer l'aide aux PLAI était préférable et donc pour PLUS/PLAI c'est le même tarif de 9 600 € par logement hors ZAC et hors PNRQAD, puisque pour les 47 logements du PNRQAD, il y a au contraire un financement renforcé.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions financières, elle espère qu'ils arriveront à réaliser les objectifs très ambitieux affichés aujourd'hui par les bailleurs et les communes, et qu'ils se situeront autour de 3 800 (et pourquoi pas 4 000) logements locatifs conventionnés en 2013.

M. BOBET indique que bien évidemment, ils partagent complètement cette volonté de développer davantage de logements sociaux. Malgré tout, la programmation 2013 marque bien cet engagement, puisqu'en effet, le niveau des demandes d'agrément, 4 317, est très proche de 2012 qui fut une très bonne année, même si seulement 3 126 logements sur 4334 annoncés ont été construits, soit une perte de 28% entre la réalisation et l'annonce.

En revanche, il est extrêmement surpris par les objectifs annoncés par l'État, à savoir 5 095. Ce chiffre ne lui paraît pas raisonnable du tout, représentant 63% d'augmentation par rapport aux 3 126 logements faits en 2012, tandis que dans le même temps, l'enveloppe financière attribuée par l'État n'augmente que de 3%. Spontanément, il dirait « cherchez l'erreur », d'autant qu'il croit savoir que le Département ne sera pas au rendez-vous des subventions.

Ils souhaitent donc que la CUB demande à l'État de revenir à des objectifs plus conformes à ce qu'ils sont, en tous cas, en capacité de produire ou alors, que les dotations de l'État augmentent considérablement, afin qu'ils puissent satisfaire ces objectifs. L'affichage, c'est bien, la volonté, c'est bien, mais la réalité est parfois un peu différente, souligne-t-il.

M. LABARDIN voudrait faire quelques remarques à l'égard de cette délibération, et d'abord souligner que l'augmentation de la production de logements locatifs conventionnés est à porter au crédit de l'effort collectif qui a été consenti par la Communauté urbaine et toutes les communes, quelles qu'elles soient, et singulièrement les communes déficitaires qui ont vu leur progression de taux de logements locatifs conventionnés évoluer très favorablement, comme c'est le cas à Gradignan, mais dans d'autres villes bien évidemment, et c'est une tendance vertueuse extrêmement positive qu'il faut souligner. Il pense qu'ils sont tous engagés dans cette tendance et notamment à travers des travaux du PLU et des orientations d'aménagement qui prévoient des programmations tout aussi ambitieuses.

Pour autant, il note que l'objectif est très ambitieux et la volonté de l'État est de le porter aujourd'hui à un niveau qui peut paraître trop ambitieux et probablement insupportable du point de vue de la capacité à faire.

Il souligne à cet égard qu'il faut prendre en compte la réalité qui est le fléchissement de la production privée qui s'adapte à un contexte économique difficile et qui, de fait, va rendre difficile l'équilibre des opérations et donc, cette adaptation par le fléchissement de la production va probablement ralentir la capacité à faire le locatif conventionné.

Ensuite, tient à signaler que le stock de VEFA qui avait été généré par l'effet de crise à partir de 2011 et qui a permis de transformer la production privée en locatif conventionné, avec un effet tout à fait conjoncturel à la hausse, est épuisé, n'est pas reconstitué, et donc ils ne peuvent pas attendre de ce côté-là une capacité de recyclage qui va tirer vers le haut la production.

Enfin, les aides de l'État sont substantiellement réduites, et malgré le maintien des aides de la Communauté et les incertitudes qui pèsent sur les aides du Département, il fait observer qu'au final, le niveau d'aides par logement va baisser et cela va se reporter sur les opérateurs qui auront tendance à ralentir le rythme ou à différer certaines opérations. Il craint que s'ils acceptent cet objectif trop élevé, d'une part ils ne l'atteindront pas, ensuite, et ce serait le moindre des paradoxes, assez cynique finalement, il faudrait renvoyer les crédits, alors même qu'ils auraient besoin d'être soutenus par une aide plus importante par logement. Il précise en effet que ne pas atteindre l'objectif, c'est renvoyer des crédits vers l'État et d'être donc sous le double-feu d'un objectif qui n'est pas atteint et de crédits qui ne sont pas consommés.

Enfin, comme ils sont attachés à une diversité de la production sur les territoires entre le locatif conventionné, l'accession abordable, et l'accession sociale, il ne voudrait pas que l'accession sociale à la propriété fasse les frais d'un objectif trop élevé parce qu'ils auraient tendance à recycler cet objectif de production sociale vers le locatif pour atteindre l'objectif. Il ajoute que ce serait, dans la sociologie qu'elle touche, renoncer à l'objet des jeunes ménages avec des enfants qui, aujourd'hui, partent en dehors du territoire métropolitain et qui, grâce à cette accession sociale, se rapprochent des bassins de vie et d'emplois.

Il considère qu'il faut rester volontaire, maintenir une certaine émulation entre eux, mais veiller peut-être à recalculer et à demander le recalage de la programmation à un niveau supportable, au risque, sinon, de paraître incantatoire tout en sachant très bien qu'au final, ils constateront, dans un an, que l'objectif n'a pas été atteint.

M. MAURIN annonce que son intervention va avoir une autre tonalité, car **M. BOBET** et **M. LARBARDIN** font haro sur le logement social et dénoncent un infléchissement national qui va vers plus d'égalité et un redressement important en faveur du logement pour tous, alors que lui considère que cette délibération est d'abord pour eux le signe que le changement est possible. Oui, l'objectif de conventionner 5000 logements sociaux en 2013 est un objectif très ambitieux, inégalé même, mais il souligne que la crise sociale prend une dimension tout à fait particulière sur la question du logement, au point qu'avec l'emploi, il devient un des facteurs principaux d'exclusion aujourd'hui. Il rappelle que les élus Communistes et Républicains ont dit ici des dizaines de fois, que quand 60% des ménages girondins ne peuvent consacrer plus de 600 € par mois pour louer un T3 et qu'aucune de leurs opérations d'aménagement qui sont soumises à leur approbation, ne dépasse 25% de logements sociaux et très sociaux PLUS/PLAI, c'est qu'ils ont un sérieux problème avec l'état réel de la société qu'ils sont censés représenter.

Il indique à **M. LABARDIN** que l'accession sociale à la propriété, tout comme le PLS, ne sont pas reconnus aujourd'hui comme faisant partie des urgences sociales pour l'accès au logement pour tous, et ils ne sont d'ailleurs considérés comme du logement social ni par les associations de HLM, ni par les organismes de logements sociaux. Il invite donc à arrêter

de faire des opérations comme sur Bordeaux avec des chiffres trompeurs où on annonce 55% de logements sociaux quand, au réel, il y a à peine 20-25% de PLUS ou de PLAI.

Il souligne que cet objectif de 7 000 conventionnements est donc d'une certaine manière salvateur et va leur permettre d'interroger ou de réinterroger chaque commune sur ses opérations. Il invite ses collègues à reprendre leurs précédentes interventions sur les opérations de Bègles, de Floirac ou de Bordeaux, Bordeaux où va s'ouvrir en plein cœur de ville un important chantier de réhabilitation du site de l'ancien Commissariat Castéja qui a fait l'objet d'un arrêt momentané puisque l'État a justement décidé de conditionner la vente à l'effort particulier du fait de la loi Duflot sur le pourcentage de logements sociaux ; plus il y aura de logements, plus le foncier d'État sera à bas prix pour les promoteurs. Il signale que ce chantier est situé dans un quartier dépourvu de logements sociaux et dans une ville encore très en dessous des exigences de la loi SRU, puisque Bordeaux atteint à peine 16%.

Pour les élus Communistes et Républicains, cette opération pourrait être une expérience pilote en cœur de ville et il propose de réaliser sur le site Castéja, 100% de logements sociaux au lieu des 20% aujourd'hui programmés. Il fait remarquer qu'aujourd'hui, c'est 32 logements sur une opération de 155, des logements de qualité répondant à la diversité des besoins de logements sociaux et à l'excellence environnementale dans un quartier qui souffre par ailleurs de pollution.

Il sait qu'hélas, les défenseurs de ghettos de riches, et notamment le Maire de Bordeaux, argumenteront qu'il n'est pas question de créer des ghettos de pauvres, puisque c'est sans arrêt l'argument lorsqu'on parle de trop de logements sociaux à savoir qu'on ne va pas refaire les ghettos de pauvres des années 70. Il n'en est pas question, insiste-t-il, car dans un quartier où il n'y a pas de logements sociaux, on ne peut pas faire un ghetto de pauvres, d'autant qu'aujourd'hui, 80% de la population est éligible au logement social. Il rappelle ce chiffre de 60% des Girondins qui sont très loin des seuils nécessaires pour accéder à un logement locatif dans ces quartiers-là.

Sur un autre plan, il estime que cette délibération est aussi le signe que l'austérité est le mal qui bloque toute velléité de changement véritable. Il cite d'ailleurs la phrase suivante de la délibération : « *Compte tenu de la raréfaction des moyens à mettre en corrélation avec le durcissement du contexte économique rencontré par les opérateurs de logement social, augmentation du coût de revient, TVA à coût réduit, etc., il est indispensable de veiller au bon emploi des deniers publics* ». Il considère qu'ils sont dans des contraintes « austéritaires » qui, pour eux, doivent être dépassées. Suggérer aux collectivités de passer à la vitesse supérieure en termes de construction de logements sociaux, c'est très bien à son avis, mais leur en donner les moyens financiers serait encore mieux. Il considère que prisonniers de l'injonction à la réduction des dépenses publiques impulsée par Bruxelles, le gouvernement et la ministre Mme DUFLOT vont dans le mauvais sens en réduisant sensiblement de 10 000 à 6 500 € les aides au conventionnement. C'est bien l'austérité qui met en péril les objectifs louables d'une loi Duflot qu'ils ont plusieurs fois saluée et qu'il salue encore ici.

En conséquence, ils pointent le risque de l'impasse et appellent donc leurs collègues de gauche, en particulier les parlementaires présents ici, à se ressaisir et à prendre conscience que la voie « austéritaire » n'est pas la bonne, car ce sont maintenant les mal-logés, les travailleurs pauvres, et les familles exclues des centres villes qu'il faut entendre, et il est encore temps.

C'est avec cet espoir qu'ils soutiennent les objectifs de conventionnement proposés aujourd'hui.

Mme TOUTON tient à dire que Bordeaux partage l'ambition de production de logements sociaux sur la Communauté urbaine qui est reflétée par cette programmation triennale 2013-2015. Ils se réjouissent aussi de la programmation sur Bordeaux qui est en forte progression pour les trois années à venir (plus de 3 700 logements, soit près de 35% de la production globale sur la Communauté Urbaine entière). Elle indique que cette production est le fruit d'une politique volontaire en matière d'aménagement urbain et de logements pour tous, et la ville de Bordeaux maintiendra, comme la Communauté Urbaine, ses engagements financiers pour faire aboutir ses projets.

Cependant, ils s'inquiètent du financement attribué par l'État et par le Conseil Général sur les PLAI qui risque de mettre en péril un certain nombre de projets et de remettre en cause les objectifs que fixera le PLH en cours de révision. Les attentes de la population sont fortes et leur volonté d'atteindre les 20%, puis les 25% de logements sociaux ne doit pas être entravée par des aides insuffisantes de l'État qui a pourtant fait du logement une de ses priorités. Il considère que l'exemple que vient de donner **M. MAURIN** en est le reflet.

Ils attendent sur Castéja une décision quant à la cession de ce terrain, sur ce que souhaite en faire l'État en termes de programmation. Elle rappelle que la Ville s'est prononcée depuis plus de deux ans sur le fait qu'elle souhaitait avoir 35% de logements sociaux locatifs PLUS/PLAI, et 20% d'accession sociale ou maîtrisée à la propriété, parce qu'il leur semble que c'est un juste équilibre et que dans ces territoires, il faut introduire l'ensemble des populations. Mais à présent, l'opération est bloquée et ils espèrent que l'État leur dira prochainement quand il lancera l'appel à opérateurs et sur quel type de programmation.

M. SOLARI se doit d'appeler l'attention de **M. le Président**, dans le cadre des logements locatifs sociaux de la CUB, sur la mise à disposition de ceux-ci pour les personnes handicapées. En effet, il rappelle qu'avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, tous les logements destinés à la location doivent être mis en conformité pour la location de ceux-ci. Or, il reçoit régulièrement des demandes de toutes les communes et de la collectivité pour des personnes qui souhaitent se loger et qui ne trouvent pas d'offres suite à leur démarche.

Aussi demande-t-il à **M. le Président** de bien vouloir prendre en considération son intervention pour satisfaire cette carence, car c'est la CUB qui est en charge de cette compétence.

Mme NOËL annonce qu'elle partage pleinement les propos qui ont été tenus par son collègue **M. MAURIN**.

Elle souhaite d'abord dire quelques mots sur le bilan qui lui paraît important et qui éclaire les progrès qu'ils ont pu faire ces dernières années, précisément en matière de production de logements collectifs sociaux agréés. Elle souligne qu'ils ont progressé d'un tiers en 4 ans, progression d'autant plus significative qu'elle s'est faite au bénéfice d'une forte hausse des PLAI, puisqu'ils ont plus que doublé, et en notant que les PLS sont restés stables, mais

qu'ils ont été priorisés au bénéfice des étudiants et des structures pour personnes âgées dépendantes, ce qui lui semble tout à fait important.

Elle note que si l'on analyse les créations nettes, cela montre bien à quel point le poids très conséquent des démolitions a fait stagner les chiffres sur la réalité du parc, puisqu'on a pu noter qu'en 2010, près de 600 logements ont été démolis et en 2011, 650. Donc, cela tempère à son sens, la réalisation effective du parc et cela confirme bien, s'il en était besoin, qu'il faut véritablement travailler le plus possible à la conservation du parc existant avec des approches innovantes en matière de réhabilitation, à l'instar par exemple des travaux qui sont conduits par Lacaton et Vassal. C'est une nouvelle orientation qui est prise au niveau national et les Verts la soutiennent pleinement.

Concernant le bilan, elle souligne un regret qui est partagé à son avis, sur le parc privé et qui montre tout à la fois qu'en effet, les ménages ont de plus en plus de mal à se projeter et à engager des travaux du fait du manque de moyens, ce qui se traduit, comme on peut le voir dans le bilan, par des résultats très moyens. De la même manière, il y a un taux de réalisation qui est très médiocre en ce qui concerne l'amélioration de la performance énergétique et elle indique que cela rejoint les constats qui sont faits plus généralement au niveau national, et qui sont liés, là encore, au fait que les prioritaires ne rentrent pas dans les critères d'aides parce qu'ils restent en dessous de l'amélioration énergétique qui est attendue.

Elle rappelle qu'aujourd'hui, le ministère du logement renforce dans le cadre du plan d'investissement pour le logement, les aides à la lutte contre la précarité énergétique avec un niveau d'aide de l'ANAH qui s'est adapté à ces constats et, là encore, elle croit que c'est une très bonne chose. En cela, concernant cette question énergétique, les élus Verts se félicitent que la CUB prépare un cahier des charges pour un nouveau dispositif, avec une action forte sur l'énergie pour répondre aux ambitions du plan climat.

Ensuite, concernant la programmation 2013-2015, elle souligne que cela a suscité un débat en commission et elle tient à réitérer les propos qu'elle a tenus face à ce qu'elle considère être des positions extrêmement frileuses qui ont été notifiées à l'instant sur la volonté de conduire une politique ambitieuse sur le logement social. Ils sont tous d'accord sur le fait que l'objectif qui est présenté par le Préfet est très ambitieux, car 5 000 logements, c'est effectivement un objectif qui va être difficile à atteindre, étant supérieur à l'objectif qu'ils se sont fixés de 3 500 logements, supérieur aux chiffres de 2012 qui sont aux environs de 3200 logements. Elle note néanmoins que les agréments 2013 sont au-dessus de 4 000 logements (4 300 logements). Elle entend bien qu'il y a souvent déperdition en cours de route, mais elle pense tout de même que l'écart n'est pas aussi important qu'on veut bien le dire. Clairement, elle croit qu'ils ont tous noté qu'ils n'offrent pas aujourd'hui des conditions de logements adéquates face aux revenus des gens, et il lui semble donc tout à fait indispensable que l'on reste sur des options extrêmement fortes en matière de logement. Elle indique qu'ils ont eu un petit déjeuner de l'habitat où ils avaient examiné les conditions pour passer d'un taux de 20% à 25% de logement social avec un objectif de réalisation triennale à retenir, et ils avaient tous admis que l'enjeu était colossal, mais qu'il convenait, s'ils voulaient répondre à leurs objectifs en matière de logement et à leurs objectifs sociaux, d'au moins essayer de le faire. Et elle considère que prendre des positions en disant « *nous ne l'atteindrons pas, donc nous n'essayons même pas* » n'est pas bon, et pour sa part, elle ne se positionne pas du tout dans cette direction.

Elle souhaite faire deux remarques. Concernant le PLS, ils ont souvent fait le constat dans cette assemblée qu'il était bien regrettable de diminuer la part des PLS. Elle note qu'aujourd'hui, elle augmente et on dit : « *oh, elle augmente !* ». Elle suggère que l'on fasse en sorte que ces nouvelles attributions en direction du PLS puissent être mises en relation avec une procédure VEFA, puisqu'ils savent tous qu'il y a un stock de logements neufs qui ne trouvent pas preneurs aujourd'hui. Elle se demande s'il n'y a pas là un lien à faire entre PLS et mise en place de VEFA de manière plus affirmée. Et puis, au-delà des moyens financiers qui ont été largement mis en avant et qui font qu'on ne pourrait pas atteindre les objectifs, elle rappelle qu'il y a toute une série de batteries qui peut permettre également de débloquer de nombreux freins en direction du logement, et c'est peut-être dans cette direction qu'il faudrait qu'ils trouvent l'énergie pour aller dans le sens de cette évolution. Un certain nombre de mesures sont prévues qu'elle rappelle rapidement comme raccourcir les délais de procédure des opérations, assouplir le taux maximal de garantie d'emprunt pour les opérateurs d'aménagement, accélérer le traitement des contentieux en matière d'urbanisme, faciliter la transformation de bureaux en logements, sécuriser les opérations de VEFA, faciliter la gestion de trésorerie des entreprises du bâtiment pour une adaptation de la législation... Elle pourrait continuer, car il y a une vingtaine de mesures et il lui semble très important que l'on n'oublie pas qu'une politique du logement est globale et ne porte pas que sur un seul élément financier pour permettre une bonne réalisation.

M. TOUZEAU tient surtout à d'abord souligner les progrès réalisés ici sur ce dossier du logement social au cours de ces dernières années, progrès indiscutables parce que les objectifs ont été fixés, qu'ils sont atteints, et qu'ils ont également un meilleur suivi qui leur permet dans cette année 2013, de pouvoir corriger en fin d'année un certain nombre d'évolutions.

Il fait observer qu'il y a quelques instants, beaucoup ont parlé de métropole, et à titre tout à fait personnel, il trouve que sur le plan de la méthode, il pourrait y avoir quelques évolutions, sur ces objectifs fixés par l'État avec une dotation financière, et également des objectifs quantitatifs fixés. Il pourrait peut-être y avoir à son avis, tout en partageant cette volonté ambitieuse, une autre méthode faisant en sorte que ce soit la métropole elle-même qui prenne la responsabilité de ces objectifs, et puisse effectivement porter pleinement ces politiques puisque, à enveloppe constante, ils savent qu'il leur sera très difficile en 2013 d'atteindre les objectifs fixés et qu'ils ont donc nécessairement besoin sans doute de beaucoup plus de fongibilité.

Sa deuxième remarque est qu'on ne peut pas dissocier ce débat de cette politique globale qui vient d'être évoquée. Il y a beaucoup d'éléments qui permettent ainsi de mieux répondre aux besoins en matière de logement social, et il pense notamment à ce qui a été mis en place par la Communauté urbaine sur la réhabilitation, le PIG, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, et également faire en sorte que l'accession sociale puisse être beaucoup plus abordable, avec le prêt à taux zéro.

Mais il voudrait insister sur cette question foncière, car on ne pourra pas ne pas prendre en compte les propositions qu'ils avaient faites et portées sur cette question foncière, d'abord sur des éléments quantitatifs, et on voit bien que s'ils ne veulent pas que des opérations qui peuvent être validées dans le cadre du Programme Local de l'Habitat les conduisent ou conduisent les organismes HLM à des promesses de réalisation, c'est-à-dire à être dans une démarche de Téléthon plus que dans une démarche de véritables réalisations, il faut qu'ils puissent véritablement bien maîtriser un certain nombre d'éléments, comme la

question foncière, et comme le risque contre les inondations, parce que cela pèse sur la programmation.

Ensuite, ils insistent tout particulièrement sur la difficulté de porter ces PLS et notamment ces PLS familiaux. Il fait là le constat objectif qu'ils observent aujourd'hui que les organismes HLM ont, sur un certain nombre de territoires, du mal à trouver des familles pouvant rentrer dans ces PLS familiaux, alors qu'ils ont d'énormes besoins sur les PLAI et les PLUS qu'ils ne peuvent satisfaire. Au cours de ces dernières années, ils ont progressé puisqu'ils font plus de PLAI/PLUS et moins de PLS, par contre, ils voient à nouveau apparaître de façon extrêmement importante dans les réalisations à venir, des PLS avec 47% d'augmentation. Il ne veut pas évoquer ce qui concerne la réponse au logement étudiant ou à telle ou telle situation particulière, mais globalement, il ne pense pas qu'ils vont vraiment dans la bonne direction, puisqu'ils ont vraiment à répondre à un certain nombre de priorités.

Il invite à s'attacher également à bien prendre en compte cette dimension foncière. Ils ont fait des propositions sur l'établissement public foncier qui n'ont pas été prises en compte, sur des éléments objectifs au cours de ces dernières années, et il estime que quelque part, ils payent aujourd'hui l'absence de décisions dans un certain nombre de domaines, notamment sur cette question-là.

Mme BOST tient à rappeler quelque chose qui est peut-être passé un peu inaperçu, mais en cours de séance, ils ont modifié la délibération, et cela veut bien dire qu'entre les premiers échanges qu'ils ont eus avec les services de l'État et aujourd'hui, les choses ont pu évoluer. Cela veut dire surtout à son avis, qu'ils peuvent discuter et échanger avec l'État qui est un véritable partenaire pour les collectivités locales et elle entend certains de ses collègues qui analysent cette délibération en disant que l'aide de l'État sur les aides à la pierre est en diminution. Elle constate qu'en volume, elle n'est pas en diminution, mais au contraire, en légère augmentation. Elle constate aussi que depuis 4 ans, c'est la première fois que l'enveloppe globale n'est pas diminuée, puisque ces dernières années, ils ont dû encaisser des diminutions des aides à la pierre de l'État, et c'est donc un premier pas extrêmement significatif. Elle souligne que c'est la première fois aussi que l'on peut commencer à discuter sur les questions foncières, en particulier sur des mises à disposition de terrains, de patrimoine de façon plus générale, et c'est la première fois aussi qu'ils peuvent parler avec les services de l'État sur les discussions qu'ils peuvent avoir sur les terrains et sur des espaces en devenir, et en particulier avec France Domaine, pour voir comment on l'associe plus en amont sur l'évaluation des fonciers qui a forcément un impact in fine sur les prix de sortie des logements et sur les coûts de construction des logements sociaux en particulier.

Elle estime que l'on peut aussi se féliciter d'un objectif ambitieux, en particulier sur les PLAI. Ils font au fil de leurs discussions (petits déjeuners de l'habitat, échanges avec les bailleurs), le constat que pour la population de la Communauté Urbaine, les logements aujourd'hui produits ne correspondent pas aux besoins des familles, et ils ont un retard à rattraper en termes de construction de PLAI, et un objectif aussi ambitieux ne peut pas être rejeté à son sens. Comme tout objectif, c'est un chemin vers lequel il faut tendre et elle croit que le passage de 4 800 € à 6 500 € d'aide à la pierre est un élément extrêmement significatif sur les intentions de l'État de ce point de vue-là, qui joue un véritable rôle d'aiguillon dont ils ont besoin. Elle rappelle à ses collègues qu'il y a une petite dizaine d'années, en 2 000 très

précisément, ils ne construisaient sur le territoire que 500 logements sociaux par an et ils ont donc fait un véritable pas de géant.

Ensuite, elle souligne que les services de l'État se positionnent en tant que véritables partenaires des bailleurs sociaux, parce qu'on peut critiquer les 6500 €, mais c'est également oublier et faire fi d'un acte extrêmement fort que l'État a fait ou va faire sur la baisse de la TVA, puisqu'ils vont passer à une TVA à 5% sur les logements sociaux et de façon approximative, cela revient à une aide directe de 2 500 € par logement, ce qui augmente considérablement l'aide de l'État. Elle fait remarquer que l'aide de l'État ne se résume pas strictement aux aides à la pierre directement attribuées, car elle se répercute également sur d'autres dispositifs, et la baisse de la TVA est un point extrêmement significatif.

Autre point extrêmement significatif à son avis, et qui est un geste particulièrement fort, c'est celui de la suppression du prélèvement qu'avait instauré Nicolas SARKOZY et qui privait de 175 M€ l'ensemble des bailleurs à l'échelle de notre pays ; cela revenait à peu près à 11 M€ pour les acteurs du logement social sur notre Région Aquitaine précise-t-elle.

Donc, elle fait observer que ces différents éléments mis bout à bout, ce n'est absolument pas une diminution de l'accompagnement de l'État sur la construction de logement social, mais plus exactement une forte évolution positive qui va de pair avec des objectifs qui sont plus significatifs et qui sont plus ambitieux, et elle croit que l'on peut se satisfaire dans ce type de dispositif. Elle ajoute que, comme elle l'entend ce matin, l'ensemble des communes semblent tout à fait favorables à avoir à porter leur rôle d'acteurs pour permettre la construction dynamique de logements sociaux sur notre territoire.

Mme FAYET estime que ce qui est certain, c'est que tout le monde se félicite des pas de géant, comme disait Christine BOST, qu'ils ont faits depuis quelques années dans leurs communes, et collectivement sur la Communauté Urbaine ; c'est positif, l'engagement de la Communauté Urbaine ne faiblit pas, et c'est très intéressant.

Ensuite, elle incite à essayer de rester objectifs et factuels, et de ne pas partir dans des choses trop politiques. Elle pense que tout le monde a bien conscience des besoins énormes qui restent à pourvoir comme Vincent MAURIN et Marie-Claude NOËL l'ont rappelé. On a bien conscience qu'il faut faire beaucoup plus, qu'il faut être ambitieux, mais elle considère qu'ils ont aussi conscience, parce que beaucoup d'entre eux siègent dans des Conseils d'Administration de bailleurs sociaux, qu'il y a une capacité à faire qui n'est pas extensible du jour au lendemain. On progresse d'année en année, on augmente, mais c'est très compliqué, souligne-t-elle, ne serait-ce qu'en termes techniques, de passer de 4000 à 5000, et de franchir une énorme marche en un an. C'est un peu ce qui est en cause, et elle pense qu'il ne faut jamais oublier les besoins énormes, mais ne pas oublier aussi que la capacité à faire des bailleurs et des communes, parce qu'il y a des questions foncières et tout un tas d'autres contraintes, n'est pas aussi souple que l'on pourrait l'espérer.

Sur le parc privé, puisque Marie-Claude NOËL en a parlé, elle indique qu'il y a dans ce Conseil une délibération (la 53) qui augmente les aides au parc privé, parce que l'on voit que les aides ne sont pas suffisantes pour déclencher les travaux dans le parc privé et que cela reste leur parc majoritaire, à 80%, et donc, on augmente les aides de la Communauté Urbaine pour essayer d'accélérer le processus des réhabilitations dans le parc privé. Elle

espère que le PIG que l'on va relancer en septembre pourra donner une nouvelle dynamique.

En revanche, elle fait observer à Mme NOEL que personne n'a dit qu'ils ne veulent pas atteindre les 25%, et elle n'a entendu aucune commune dire : « *Cela ne me concerne pas ; je souhaite rester hors la loi* » ; au contraire, ce que l'on voit dans les réunions du PLH qu'ils ont menées commune par commune, c'est que toutes les communes sont très attentives et regardent bien les objectifs et les moyens qu'elles se donnent. Elle rappelle que cela fait partie des missions du PLH que de veiller à ce que l'on soit en ordre de marche pour atteindre les objectifs en temps utile.

Sur les interventions de Jean TOUZEAU et de Christine BOST qui sont assez liées, elle pense que tous deux ont raison de dire qu'il ne faut pas regarder que la subvention accordée par l'État pour les logements, car c'est évidemment tout un ensemble d'exonérations fiscales, de TVA, d'autorisation de marges, et c'est tellement complexe que l'on n'y comprend plus rien. Ce que leur disent simplement les bailleurs, c'est que cela devient impossible à gérer parce que tout est mouvant, puisqu'un jour on augmente la TVA, un jour on la baisse, un jour on augmente les marges, un jour on les baisse. Tout est fluctuant, et elle indique qu'ils ne savent donc plus comment construire leur plan de financement. C'est plutôt ce qui est en cause à son avis, et elle croit qu'ils pourraient tous se mettre d'accord pour penser qu'étant donné le déficit de l'État au niveau national, il est vraisemblable que d'ici 2 à 3 ans, il n'y ait plus du tout de financement au logement, plus du tout d'aide directe, mais des mécanismes d'exonération, etc. C'est probable à son avis, mais il faut leur laisser le temps de l'anticiper. Elle rappelle que ce qui est difficile à gérer pour les bailleurs, ce sont les changements et la brutalité des baisses qui sont annoncées le 15 avril pour l'année 2013, alors que l'année est en cours et les programmes lancés, etc...

Elle est donc d'accord pour regarder les choses de manière très globale, pour se préparer à une disparition complète des subventions de l'État à horizon de 3-4 ans, mais il faut qu'ils se donnent le temps, sur un terrain qui serait stable, comme une TVA qui reste à 5% pour au moins 10 ans, afin que les bailleurs puissent s'appuyer sur des fondements solides. Elle juge que c'est important et qu'il ne faut pas perdre de vue cette globalité. Ils seront tous d'accord pour cela et la cerise sur le gâteau serait à son avis, que l'État leur laisse une petite marge de manœuvre et leur dise : « *On vous donne une enveloppe globale. Débrouillez-vous pour faire le mieux possible. On va se fixer ensemble des objectifs, mais on vous laisse une petite marge de manœuvre !* ».

Elle souligne que ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, et il faut que les négociations avec l'État aillent plus loin et, pourquoi pas, qu'un jour il y ait une vraie décentralisation des politiques d'aide au logement aux métropoles, mais c'est une autre histoire.

M. le Président Vincent FELTESSE estime d'abord qu'ils ont toutes et tous conscience de l'énorme bond en avant qu'ils ont fait ces dernières années sur la Communauté Urbaine en termes de production de logements et de logement social. Il les invite à regarder les chiffres ou les prises de position d'il y a quelques années, et pense qu'ils ont fortement progressé et « mûri ». Ils ont aussi toutes et tous conscience que malgré cette forte progression, les besoins demeurent absolument immenses, et il revient sur cet indicateur relatif à ceux qui peuvent avoir accès à un logement, pour voir si les jeunes couples restent sur l'agglomération bordelaise ou pas. Il constate que là-dessus, les indicateurs continuent à être mauvais et qu'ils perdent ce cœur de population, mais les choses ont plutôt bien

avancé. Ensuite, il souligne que ce n'est pas parce que les choses ont bien avancé qu'ils sont toutes et tous d'accord entre eux sur la question du logement, car sur un certain nombre de sujets, que ce soit le foncier, la part de logement social, ils n'ont pas encore la même approche et il va falloir affiner les choses.

Concernant l'État et son rôle sur cette question assez particulière du logement, il revendique une forme de liberté d'esprit, et ce n'est pas parce que c'est un gouvernement qu'il soutient par ailleurs qu'il pense que la TVA à 10% était une bonne idée. Il l'a dit fortement, considérant que c'était une bêtise, et le gouvernement est revenu en arrière. Et ce n'est pas parce que c'est un gouvernement qu'il soutient qu'il pense que la fin du Crédit Immobilier de France est une bonne idée. Ce n'est pas parce qu'il est dans la majorité, ce n'est pas parce qu'il est député socialiste que tout ce qui vient du gouvernement est forcément une bonne chose et puis, de toute façon, il souligne que l'esprit de la V^{ème} république, c'est que le législateur a aussi une marge de manœuvre, d'autant plus que sur la question du logement, on est sur quelque chose qui est un peu particulier, à savoir que lorsqu'on regarde le ratio en termes de crédits, la Communauté Urbaine met de fait pratiquement trois fois plus de crédits que l'État sur la production de logement social. Il fait remarquer qu'on est à peu près à 23 M€ l'année passée, que c'est ce que l'on prévoit de faire sur l'année à venir en aide directe sans parler du foncier, ni de la défiscalisation, de la TVA etc..., et on est juste à 1/3. Il constate qu'il y a cette espèce de hiatus croissant qui est que l'on est plus ou moins soumis à la programmation de l'État, mais en fait, les choses se réalisent, parce qu'ils ont fait le choix politique de mettre des crédits pour produire plus de logements. Il rappelle que lors d'un précédent Conseil, il avait cité ce chiffre de Rennes, où le rapport est pratiquement de 1 à 6 ou de 1 à 7, et donc, la politique de l'agglomération de Rennes est de dire : « *On fait notre propre politique du logement. Bien sûr, on discute avec l'État, mais c'est d'abord notre politique que l'on fait !* ».

Au-delà des discussions et du bon climat qu'a cités Christine BOST, il indique qu'il arrive parfois à l'État de leur attribuer un volant de PLAI ou de PLUS sans leur attribuer les crédits, et on voit bien que l'on est dans cette contradiction, puisque c'est l'État qui ouvre le droit, mais c'est eux qui financent et ce système, à son avis, est à bout de souffle, quel que soit le gouvernement. Il considère que l'on est sur quelque chose où l'on marche gentiment sur la tête. Il ajoute que dans une période de raréfaction des crédits, il ne faudrait pas que l'État arrête toutes les aides directes, car même s'il paye trois fois moins qu'eux, il met quand même de l'argent sur la table dont ils ne peuvent pas se priver.

Par rapport à cette délibération, il pense qu'il ne faut pas renoncer à leurs objectifs qui sont très ambitieux et qu'il faut aussi rebondir sur cette délibération de l'État pour dire que si les objectifs sont là, il faut que les moyens au sens large soient plus importants. Il se déclare prêt à dire à l'État : « *Chiche ! Nous sommes prêts à y aller, mais à un moment ou à un autre, il faut que vous bougiez un peu plus* ». Il fait observer, quand on prend la tournée des communes, ce qu'ils avaient fait dans le PLU 3.1, les 7 000 et quelques logements par an pour atteindre 930 000, et par rapport à leurs estimations qui sont un peu en deçà de ces chiffres, il estime qu'ils peuvent peut-être faire un effort, mais il faut que l'État lui aussi en fasse un, parce que sinon, ce ne sera pas jouable. Et il considère que dans ce domaine très particulier du logement, il y a quand même deux écueils à éviter au moins, un principal qui est l'absence de volontarisme politique, ce qui est le mal absolu, ou le volontarisme politique qui se traduit par des mesures contre-productives. Il rappelle à ce sujet qu'ils ont déjà eu le débat sur la défiscalisation.

Sinon, il précise que le premier écueil a été cité par Véronique FAYET, c'est que les dispositifs changent en permanence, et il convient que pour l'ensemble des partenaires dont les communes, c'est extrêmement compliqué. Il citait au début de son propos la question de la TVA à 10%, et souligne qu'ils se sont beaucoup battus les uns et les autres pour que cela repasse à 5%, qu'il y a eu une annonce du Président de la République indiquant que ce serait 5%, mais il n'empêche que dans la loi de finances, dans la loi de crédits impôts, c'était 10%. Ensuite, il y a eu une annonce du Président de la République et cela repasse à 5%, et il estime que tout cela fait partie des choses qu'il faut éviter.

Il indique que le deuxième écueil est de citer des chiffres que l'on n'arrive pas à atteindre, ce qui est une tentation de tout le monde depuis quelques années, et il pense qu'il faut avoir des objectifs plus tenables. Il se sent suffisamment solide sur ses réalisations et sur ses engagements pour dire que ce que présente l'État ne lui paraît pas totalement réaliste, mais suffisamment volontariste pour dire à ses collègues Maires que ce que l'on a voté il y a quelques semaines mériterait peut-être un effort supplémentaire de leur part.

Puis il propose de mettre cette délibération aux voix en sachant que, vraisemblablement, ils devront délibérer à nouveau dans quelques semaines sur des choses plus précises, puisqu'il y a eu beaucoup d'allées et venues entre eux et la préfecture ces derniers jours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2013/5/ 95 Marchés Publics - 55 000 hectares pour la Nature : élaboration de stratégies de valorisation pour mettre la nature au cœur du projet métropolitain sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux (27 communes, 710 000 habitants, 55 000 ha) - Dialogue compétitif - Autorisation de signature

Mme TERRAZA présente ce rapport en commentant un diaporama projeté en séance.

Mme WALRYCK indique qu'ils sont tout à fait favorables à cette démarche 55 000 hectares qui vise, comme Brigitte TERRAZA l'a rappelé, à renforcer la place et les fonctions de la nature au sein de leur projet métropolitain. Elle souligne que la phase de diagnostic qui a été réalisée dans le cadre de ce dialogue compétitif auquel ils ont participé, a révélé ce que la nature apporte ou peut apporter en matière d'attractivité du territoire, mais aussi de qualité de vie, de qualité de ville également, et d'adaptation, sinon de lutte contre le changement climatique auquel ils sont confrontés. Ils attendent, bien sûr, du travail des quatre équipes qu'il est proposé aujourd'hui de retenir dans le cadre de ce marché qui va durer neuf mois, une vraie valeur ajoutée en termes de dynamique de projet, d'expérimentation, une vraie dynamique d'ancrage de la nature au cœur du projet métropolitain, au cœur des politiques également menées par les communes, comme ils l'ont fait à Bordeaux avec la politique extrêmement volontariste que l'on sait. Elle expose en effet, en l'espace de dix ans, la création de plus de 36 hectares supplémentaires d'espaces verts, la réhabilitation de dizaine d'hectares également, la plantation de 1 000 arbres en moyenne par an, la création d'une carte vitale de leurs arbres qui sont accessibles sur l'open data pour l'ensemble de la Communauté et de la population, la multiplication des jardins familiaux, des jardins de production, des jardins partagés qui rentrent dans le cadre des propositions qui ont été faites par les équipes, l'abandon de tous les produits phytosanitaires pour le traitement de l'ensemble des espaces verts depuis octobre 2009, précédant en cela

les dispositions prises par le Grenelle, la labellisation des parcs et jardins de la ville en espaces verts écologiques et enfin, la sensibilisation des enfants qui sont les meilleurs ambassadeurs de cette politique, mais également des familles et de l'ensemble des acteurs, avec les classes vertes, les ateliers de jardinage, de compostage ou encore, la charte de l'éco-jardinier ou la charte de l'arbre qu'ils ont mise en place.

L'ensemble de ces propositions ont ressurgi dans les propositions des candidats qu'il leur est aujourd'hui proposé de retenir dans le cadre de ce marché et, encore une fois, elle voulait dire tout le plaisir qu'ils ont pris avec Arielle PIAZZA à participer pendant ces longs mois à ce dialogue compétitif qui a été extrêmement riche, et ils espèrent qu'il apportera une vraie valeur ajoutée à ce qu'ils pourront faire dans le cadre de leurs communes et de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Mme NOËL souhaite simplement formuler quelques mots, parce que la présentation a été extrêmement détaillée et précise, et a bien mis en évidence la qualité de cette démarche. Elle tient à souligner l'ambition qui est contenue dans ce projet 55 000 hectares pour la nature ce qui signifie vraiment que celle-ci constitue une composante pleine et entière des grands espaces non bâtis, mais également de l'espace urbain, et c'est une grande ambition puisque les démarches urbaines, jusqu'à une période récente et encore aujourd'hui, ont toujours considéré le non bâti comme le vide à combler au bénéfice de la construction future.

Elle insiste sur le fait qu'à travers 55 000 hectares pour la nature, c'est pour eux une prise de position, une déclaration d'intention en faveur de la nature à laquelle les élus EELV souscrivent totalement comme on le sait. Dans le cadre de la démarche qui a été engagée et qui vient d'être décrite, la spécificité et les enjeux de la nature dans la métropole ont été déclinés à travers les cinq lots qui ont été présentés, cinq lots qui montrent bien les différentes facettes qu'il leur convient d'explorer, et qui montrent bien aussi la complexité de l'affaire. Elle précise que ceux qui ont suivi le travail pendant 6 à 7 mois peuvent en être les témoins, car cela a vraiment été une approche multicritères extrêmement lourde et riche.

A l'issue de ce temps de 6 mois qui est finalement court, elle fait observer que c'est une importante production qui a été réalisée en termes d'approche théorique, de propositions concrètes, de modalités d'intervention, avec des réponses qui se sont révélées très différentes dans leurs approches économiques, géographiques, paysagères, éco systémiques, donc très diversifiées. Elle rappelle qu'il faudra que les propositions soient adaptées aux enjeux de nature et qui sont bien différents selon que l'on se situe au cœur de la ville dense ou dans un espace plus dilué entre ville et campagne.

Les lots ont été précisés, et si elle prend les grands territoires de nature, il s'agira de leur donner pleine valeur, et les réponses sont complexes, parce qu'il s'agit de savoir quelle économie est viable pour l'agriculture et ils connaissent bien ici, au niveau Communauté Urbaine, les besoins qui sont les leurs en matière d'autosatisfaction alimentaire, puisque aujourd'hui, la capacité de production agricole de la métropole pour alimenter les habitants est d'une journée. Elle fait observer à quel point on peut essayer d'avancer.

Concernant les zones inondables, elle estime qu'il faut répondre à la question de leurs usages, et chacun voit bien là directement les enjeux, puisque l'on voit combien cette question pèse aujourd'hui lourdement sur les débats de la Communauté urbaine.

Enfin, elle considère que l'opération 55 000 hectares, c'est aussi réfléchir aux problématiques urbaines, pour voir comment on peut créer une intensité de la nature en ville, faire rentrer l'eau, faire rentrer le végétal dans la ville. Anne WALRYCK a donné quelques illustrations de premier engagement qui ont été menées, mais elle estime que la lutte contre les îlots de chaleur est bien au-delà, et c'est vrai à son avis que l'on a complètement oublié l'eau et le végétal dans la ville. Elle ajoute qu'il faut voir comment générer du beau, comment générer de la valeur et du vivant, sur ce que l'on appelle les délaissés de l'urbain.

Au final dans cette démarche, elle croit pour sa part qu'il s'agit vraiment du futur de leurs villes qui est donné à réflexion, tout particulièrement si l'on veut conjurer ce mouvement centrifuge auquel on assiste aujourd'hui, d'installation des ménages dans des périphéries toujours plus lointaines. Elle est persuadée que leurs lotissements à l'horizontale qui se développent, constitueront leurs grands ensembles de demain et elle engage chacun à mener une réflexion sur cette question. Elle rappelle que pour accueillir de nouveaux habitants, il faut proposer des logements à coûts acceptables, ce qui est essentiel, mais il faut également contrecarrer certaines images négatives de la ville comme la circulation, le bruit, la pollution, l'insécurité, la solitude, et elle croit pour sa part, que c'est véritablement un des enjeux tout particulier de 55 000 hectares pour la nature. Elle insiste sur le fait que 55 000 hectares pour la nature, ce n'est pas un slogan, et que cela ne doit pas en être un.

Elle précise que dans le cadre de la démarche qui est engagée aujourd'hui, les moyens financiers sont importants, particulièrement si on les met au regard des sommes qui sont aujourd'hui engagées pour le soutien à l'agriculture ou pour les associations qui travaillent sur les questions de nature au sens large. Elle considère que les résultats devront donc être à la hauteur des engagements avec des réalisations concrètes sur sites, avec des outils pour des projets reproductibles, avec des actions qui devront, non seulement perdurer, mais aussi se développer à l'échelle de la CUB, et au-delà de l'échelle de temps des marchés.

Elle tient enfin à aborder quelques points en conclusion qui sont rappelés dans la délibération, mais qui lui semblent importants. La prise en compte de la nature, comme elle l'a dit au dernier Conseil communautaire, doit irriguer l'ensemble de leurs politiques communautaires, les services économiques, transports, habitat, aménagement, ce qui n'est pas parfaitement le cas aujourd'hui. Elle estime que la démarche 50 000 logements et les aménagements d'espaces publics doivent aussi intégrer, au fur et à mesure de l'avancée des travaux, la question de la nature et de l'écologie, car on voit aujourd'hui que le schéma 50 000 logements d'un côté, et 55 000 hectares pour la nature de l'autre, n'a pas encore été intégré suffisamment pour faire le fait métropolitain, alors que c'est pourtant ce que l'on attend, et c'est cela l'enjeu.

Enfin, s'ils veulent réussir, ils doivent à son avis, donner les moyens d'impliquer fortement les citoyens, les acteurs privés, pour qu'ils accompagnent et pour qu'ils donnent sens à ce projet, parce que chacun doit jouer un rôle dans cette appropriation de la nature et dans l'exigence de qualité pour la ville de demain.

Mme MELLIER souligne que cette délibération porte sur l'enjeu de déclencher une démarche sur les 55 000 hectares pour la nature comme le pendant des 50 000 logements. Elle pense qu'il faut effectivement bien mesurer que l'un et l'autre sont concomitants. La dynamique démographique a posé la question de savoir comment construire rapidement de l'habitat adapté aux besoins de la population à proximité des transports en commun, et avec

les 55 000 hectares, elle insiste sur le fait que c'est s'inscrire dans la même démarche, maintenir les espaces naturels, agricoles, forestiers, en les valorisant, favoriser le développement de la nature dans les cœurs de ville, et porter une attention constante à la biodiversité, qu'elle soit remarquable ou ordinaire. En fait, c'est, à son avis, articuler les fonctions urbaines et les fonctions agricoles, c'est donner de la valeur productive à un sol fragilisé par les effets pervers de la rente foncière, et aussi tenir les limites de l'extension urbaine.

Au cours du dialogue compétitif, ils ont fait l'expérience du travail collectif à partir des compétences, des connaissances différentes qui les ont animés vers un objectif commun de savoir faire, et cela à partir des 5 lots qui leur ont été proposés. Se sont révélées, pour sa part, dans la richesse des échanges, la complémentarité des savoirs et des usages, l'utilité de tous les intervenants, que ce soient les prestataires, les techniciens et les élus et elle tient également ici à remercier les techniciens pour leur disponibilité et leur pédagogie.

Elle souhaite apporter un petit bémol qui est que la période de juillet à mars a été un peu longue, voire un peu lourde, mais au final, c'est un très bon travail.

Sur la démarche, elle tient à citer les propos d'un prestataire qui disait ceci : « *Il serait illusoire d'imaginer qu'un ensemble aussi considérable puisse revenir à la seule compétence de la CUB. Pour préciser, différents niveaux de régies communautaires, municipales, associations de quartiers doivent intervenir* ». Elle partage cette remarque et note positivement le calendrier prévisionnel ; de juin à juillet, la concertation et la mobilisation en direction des partenaires et communes, et de septembre 2013 à février 2014, travail sous forme d'ateliers avec les quatre équipes retenues.

Un aspect mérite à son sens d'être souligné, celui de l'engouement pour les jardins familiaux, les AMAP, le développement de l'agriculture urbaine. Il y a certes besoin de convivialité, mais elle pense que c'est aussi l'expression d'une prise de conscience au fil des scandales touchant l'agroalimentaire, de la nécessité d'un meilleur contrôle de la production agricole. Elle estime que recréer un maillage d'exploitations familiales pour favoriser la qualité et la diversité des produits en développant des modèles de production respectueux de l'environnement doit être, au niveau de cette démarche des 55 000 hectares, encouragé, tout en ayant à l'esprit que l'on ne peut parler pour notre collectivité d'autosuffisance alimentaire. On a parlé d'un jour, certes c'est ridicule, mais en même temps, elle ne pense pas que l'on puisse aller vers une autosuffisance alimentaire. Aussi, elle considère qu'il convient donc de développer toutes les démarches engagées et de travailler avec les territoires qui les entourent qui ont traditionnellement la vocation agricole.

Elle terminera par un point de vue : C'est un chantier, certes un chantier complexe, car il associe la densité et la nature urbaine qui doit pérenniser l'activité économique, mais c'est en même temps un chantier passionnant, car il ne pourra se réaliser qu'en associant les citoyens de la Communauté Urbaine.

M. PIERRE déclare être tout à fait d'accord avec tout ce que ses collègues ont dit, car cette démarche a été vraiment foisonnante, dont l'implication des acteurs a été une nécessité absolue. Il précise que ces acteurs étaient tant les équipes concernées que l'administration qui a fait un « boulot » assez énorme pour travailler avec eux, préparer le terrain aux élus qui apportaient leur connaissance du terrain au sens réel du terme. Sa satisfaction a été grande

lorsque il s'est aperçu de la complémentarité entre le travail intellectuel qui était produit et ce qu'ils pourront en tirer au niveau de la gestion de l'après protection contre les inondations.

Il pense que cela a été une démarche extrêmement gratifiante pour tout le monde avec une leçon à tirer pour le futur, et s'il y a d'autres projets en dialogue compétitif, il sera à son sens très important de consacrer un temps un petit peu plus long pour le choix des équipes à concourir. C'est absolument indispensable selon lui, puisque l'on voit que plus l'équipe était hétéroclite, plus le dialogue était intéressant.

Mme BOST souhaite faire une intervention un peu plus ludique pour simplement informer l'ensemble de ses collègues que s'ils veulent joindre la théorie à la pratique, elle les convie dès demain matin au raid des maraîchers qui fait sa 9^{ème} édition, où ils auront la possibilité de faire soit 10 km à pied au travers de la vallée maraîchère, soit 18, voire 30 km à vélo et ils pourront rencontrer et échanger avec les différents maraîchers qui sont également sur Bruges, le Taillan et Blanquefort. C'est une façon de mettre véritablement les pieds dans la nature et pour cela, elle leur conseille des chaussures relativement étanches.

M. CHAUSSET ne veut pas du tout briser l'élan, mais il voudrait aborder un point. Sans entrer dans les cas particuliers qui se sont déroulés récemment, il voudrait dire que, par rapport à ce dossier, il lui semble absolument nécessaire que la nature entre également dans les pratiques communautaires, et notamment celles des services. Il y a un certain nombre de délits qui sont faits par leurs propres services et il souhaite sincèrement que l'on ne défriche pas n'importe comment, que l'on prenne en considération un certain nombre de terrains et d'espaces, et que cette nature soit vraiment prise en considération par l'ensemble des services. Il n'en dira pas plus, mais il voulait tirer la sonnette d'alarme là-dessus.

D'autre part, il constate souvent que les services de l'État manquent, à son sens, de pugnacité là-dessus, car il y a un certain nombre d'activités nuisibles et il faut réitérer et dénoncer sans cesse pour qu'il y ait des interventions. Là aussi, il ne sait pas si c'est le manque ou la baisse des moyens, mais il faut absolument, si l'on veut 55 000 hectares pour la nature, si on veut reconquérir un certain nombre d'espaces et un certain nombre de territoires, qu'il y ait vraiment une prise en compte des nuisances, qu'on les répare rapidement, et que l'on travaille aussi sur les pratiques des communautés, des villes et des services de l'État.

Mme TERRAZA partage ce qui vient d'être dit par ses collègues et pour conclure, insiste sur le fait que c'est la première fois que le rôle de la nature est ainsi appréhendé dans le projet métropolitain. C'est une démarche très nouvelle, ils sont tout à fait conscients qu'ils doivent avoir des points de vigilance, et cela a animé leurs débats pendant toute la phase de dialogue compétitif.

Elle souligne d'abord l'aspect concret de cette démarche. C'est un sujet technique, difficile, mais ils ont rappelé à chaque fois aux candidats qu'ils veulent des solutions concrètes, sur les thématiques abordées, et ils sont rassurés, puisqu'ils vont réfléchir sur des sujets sociaux, les loisirs, le cadre de vie, économiques, l'agriculture, le tourisme vert et environnementaux, la biodiversité, le climat. Elle pense qu'il n'y aura pas de problème là-dessus.

Ensuite, ils ne veulent pas se limiter à des orientations générales, mais étudier leur mise en

pratique dans l'agglomération, et à ce titre, chaque commune sera associée pour proposer des sites sur les différents lots.

Elle estime que l'important est qu'ils aient dans cette démarche, un effet multiplicateur comme c'était d'ailleurs l'ambition dans 50 000 logements, et c'est important pour que cette démarche ne reste pas limitée à la durée du marché, mais soit réellement un nouveau pas, une nouvelle façon de faire. Et cette délibération est pour elle un pas de plus vers l'éden métropolitain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/5/ 97 Élection des membres de la nouvelle Commission permanente de Délégation de Service Public

Mme ISTE présente cette délibération, et laisse **M. le Président** dévoiler les noms proposés, tout en lui adressant un petit clin d'œil, en demandant si les transports sont « sexués ».

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'après discussion entre les groupes, il est proposé la composition suivante qui reprend le nom des personnes qui suivent le dossier DSP depuis quelques mois. Il leur a semblé en effet plus cohérent que la Commission Permanente de Délégation de Service Public intègre ces personnes, puisque le prochain sujet qu'ils ont à traiter est celui de la DSP des transports publics. Il précise qu'outre lui-même comme Président, elle serait composée, comme titulaires de *M. GUICHOUX, M. CHAUSSET, M. OLIVIER, M. DUPRAT* et *M. BONIN*, et comme suppléants : *M. TURON, M. FREYGEFOND, M. GUICHARD, Mme LAURENT* et *M. LOTHAIRE*.

Il pense effectivement que sur les suppléants, ils auraient pu faire un certain nombre d'efforts en matière de prise en considération de la parité, mais il sait que tout le monde n'a pas la même sensibilité que lui.

Avant de mettre aux voix cette proposition, il s'assure qu'il n'y a pas d'autres listes et veille à ce que tout le monde soit bien d'accord là-dessus.

Il enregistre l'absence de proposition d'autres candidatures.

DÉSIGNATION EFFECTUÉE

L'ordre du jour étant épuisé **M. le Président Vincent FELTESSE** lève la séance à 11 H 45.

La Secrétaire de séance

Mme CURVALE